

COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE DÉTACHEMENT TERRITORIAL DE
MORANNES SUR SARTHE DE LA NOUVELLE COMMUNE MORANNES
SUR SARTHE-DAUMERAY

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président : Jean-Yves CHEVÉ

Vice-présidente : Sophie LIÉGARD

Secrétaire : Danielle GUY

Membres :

Didier **ANIS**

Jean-Marie **CARDOEN**

Jean-Luc **DAVY**

Jean-François **HECQUET**

Catherine **LAMBERT**

Sylvie **LECOURT**

Jenny **MAISON**

Katiana **OGER**

Jérôme **RIOU**

Anita **SUREAU,**

Maxime **SYLVESTRE**

Jean-Paul **VILLETE**

14/06/2023

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

La commission élue le 26 mars 2023, a reçu pour mission de Monsieur ORY, Préfet du Maine et Loire, de se prononcer sur le détachement territorial des anciennes communes de Chemiré sur Sarthe et de Morannes (réunies sous le nom de Morannes sur Sarthe), de Morannes sur Sarthe–Daumeray, formulée par les habitants à la majorité des suffrages exprimés, se réunit le 14 juin 2023 sous la présidence de Jean-Yves Chev  pour rendre son avis.

Au terme de son travail et sur remise d'un rapport :

- Considérant que la fusion a été faite en 2017 dans l'urgence sans consultation démocratique de la population, sans étude ni enquête permettant aux élus d'avoir des éléments clés avant de voter cette décision majeure, et qu'il n'y avait aucun processus antérieur de mutualisation de moyens entre les deux communes.
- Considérant qu'il n'y pas de communauté de vie naturelle entre les deux villages eu égard à la distance de 7 km, ni interdépendance en termes de services. Les villages ont les mêmes niveaux d'équipements et la commune nouvelle n'a pas su insuffler une convergence ente ses habitants.
- Considérant qu'après 6 exercices comptables, la commune nouvelle n'affiche pas de performances financières supérieures aux communes non fusionnées, mais génère des surcoûts de fonctionnement de l'ordre de 5% sur ses charges totales.
- Considérant qu'après mise à jour de l'étude financière remise par la préfecture en actualisant le budget prévisionnel de 2022 avec le réalisé, il en ressort un résultat positif de 65 661€ au lieu d'un déficit de 40 450€ annoncé, donnant un déficit d'investissement 139K€ au lieu de 360k€. Au final il apparait que la couverture de charges par le fond de roulement est de 68 jours en cas de défusion ce qui permet la viabilité de la commune de Morannes Sur Sarthe.
- Considérant que la commune nouvelle n'a pas de réel projet supplémentaire et n'affiche pas de réalisation supplémentaire en comparaison avec les communes voisines non fusionnées.
- Considérant que la commune nouvelle est une seule et même commune, cela prive les villages des dotations spécifiques par commune et non par village. Les mettant ainsi en compétition interne dès lors qu'une seule aide est possible par commune.

- Considérant que la fusion n'a pas apporté à la commune nouvelle un traitement différencié et valorisé par rapport aux autres communes de la CCALS.
- Considérant que chaque commune a conservé ses équipements municipaux collectifs spécifiques (mairies, écoles, cantine), le détachement est envisageable avec la même faisabilité que celle observée pour la fusion.
- Considérant que cette fusion va à l'encontre des préoccupations de la transition énergétique.
- Considérant qu'en cas de défusion Morannes Sur Sarthe restera une commune nouvelle.

La commission donne un avis favorable à la demande de détachement exprimée par les habitants.

Vote :

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Favorables : 12

Défavorables : 3

Abstention : 0

Le Président
Jean-Yves Chevé



La Vice-Présidente
Sophie LIÉGARD



Compte-Rendu réunion de la commission d'Etude de la Défusion

Du 14/06/2023 à 20h

Salle de la Mairie

Participants :

D. Anis -présent	J. M. Cardoen - présent	J.Y. Chevé – Président- présent
J. L. Davy -présent	D. Guy -présente	J. F. Hecquet - présent
C. Lambert -présente	S. Lecourt -présente	S. Liégard -Vice-présidente- présente
J. Maison -présente	K. Million - présente	J. Riou - présent
A. Sureau -présente	M. Sylvestre - présent	J. P. Villette -présent

Ordre du jour : approbation de l'Avis de la commission sur la demande de détachement territorial de Morannes sur Sarthe de la commune nouvelle Morannes sur Sarthe-Daumeray

M. J.Y. Chevé ouvre la séance en mentionnant avoir reçu une demande de la part de M. Cardoen pour joindre un avis à celui préparé par la commission.

M. Chevé rappelle que la commission est une et indivisible et que par principe, elle se doit de rendre un seul avis regroupant les arguments et points de vue des membres réunis lors des réunions de travail et en groupe lorsque cela était nécessaire. Mme Lecourt, M. Cardoen et M. DAVY ayant décliné toutes les réunions de travail dont le calendrier avait été défini lors de la première réunion où ils étaient présents, M. Chevé se dit surpris par la démarche d'avis parallèle et propose à la commission de statuer la recevabilité de la demande d'amendement de l'avis.

Relevant que Mme Lecourt, M. Cardoen et M. DAVY n'ont volontairement, pas participé aux réunions, ni aux travaux de groupe de la commission, et que ce soir ce n'est pas une réunion de travail, les 11 autres membres s'opposent à la demande de joindre ce second avis à celui préparé par la commission au terme de deux mois de travail.

M. Chevé projette l'avis préparé par les 11 membres de la commission et qui sera envoyé au Préfet.

S. Liégard lit à voix haute l'avis rédigé par la commission.

La commission vote à bulletin secret « favorable » ou « défavorable » à l'avis rendu.

Nombre de voix favorables : 12 favorable

Nombre de voix défavorables: 3 défavorables

L'avis favorable sur la demande de détachement territorial de Morannes sur Sarthe de la commune nouvelle Morannes sur Sarthe-Daumeray est validé à la majorité de 12 voix pour et 3 contre.

Prochaine réunion le : fin du travail de la commission

COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE DÉTACHEMENT TERRITORIAL DE
MORANNES SUR SARTHE DE LA NOUVELLE COMMUNE MORANNES
SUR SARTHE-DAUMERAY

RAPPORT DE LA COMMISSION

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président : Jean-Yves CHEVÉ

Vice-présidente : Sophie LIÉGARD

Secrétaire : Danielle GUY

Membres :

Didier ANIS

Jean-Marie CARDOEN

Jean-Luc DAVY

Jean-François **HECQUET**

Catherine **LAMBERT**

Sylvie LECOURT

Jenny **MAISON**

Katiana **OGER**

Jérôme **RIOU**

Anita **SUREAU**,

Maxime **SYLVESTRE**

Jean-Paul **VILLETE**

14/06/2023

Sommaire :

Résumé du rapport

Préambule, contexte de travail de la commission

Glossaire

Rapport :

- 1- **Morannes sur Sarthe Daumeray, Trois villages, deux communautés de vie**
 - 1.1 Morannes sur Sarthe (Morannes + Chemiré Sur Sarthe)
 - 1.2 Daumeray

- 2- **Les fusions, précipitées et sans consultation démocratique des habitants**
 - 2.1 La fusion Chemiré sur Sarthe Morannes,
 - 2.2 La fusion Morannes sur Sarthe Daumeray

- 3- **Les impacts de la fusion sur la vie municipale**
 - 3.1 Gouvernance
 - 3.2 Finances communales
 - 3.2.1 Situation de départ
 - 3.2.2 Évolution du budget de fonctionnement
 - 3.2.3 Évolution du budget d'investissement
 - 3.2.4 Analyse des postes de fonctionnement sur la période 2016-2022

- 4- **Impact de la fusion sur la vie des habitants**
 - 4.1 La question identitaire
 - 4.2 Education Enfance, Vie des écoles, Garderie Périscolaire
 - 4.3 Offre Loisirs Jeunesse
 - 4.4 Situation des Logements
 - 4.5 La vie des associations.
 - 4.6 Transport, Mobilité, Communication
 - 4.7 Services Médicaux, Sociaux et autres
 - 4.8 Equipements sportifs et culturels

- 5- **Vie économique**
- 6- **Relations et représentativité avec le CCALS**
- 7- **Environnement écologie**
- 8- **Impacts et simulations Détachement territorial**
 - 8.1 Sur la vie des habitants
 - 8.2 Sur la vie communale
 - 8.2.1 Gouvernance
 - 8.2.2 Relation avec la CCALS
 - 8.2.3 Équilibre financier de Morannes/Sarthe et Daumeray

Glossaire :

Morannes/S : Morannes sur Sarthe (commune nouvelle créée en 2016 rassemblant les communes historiques de Chemiré sur Sarthe et Morannes)

Morannes/S-D : Morannes sur Sarthe-Daumeray (commune nouvelle depuis 2017 rassemblant la commune de Morannes sur Sarthe et la commune historique de Daumeray). Pour des questions de place, le sigle MSSD est utilisé dans certains graphiques

CCALS : Communauté de Communes Anjou Loir Sarthe

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

IGA : Inspection Générale de L'Administration, citée dans le document à plusieurs reprises pour son rapport : « les communes nouvelles, un bilan décevant, des perspectives incertaines », septembre 2022

<https://mobile.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents/Les-communes-nouvelles-un-bilan-decevant-des-perspectives-incertaines>

RESUME DU RAPPORT DE LA COMMISSION

En de nombreux points, la commission arrive aux mêmes conclusions que le rapport IGA :

“la création d'une commune nouvelle ne génère pas, en elle-même, une amélioration de l'efficience de l'action publique locale. La commune nouvelle vient davantage consacrer un processus antérieur de mutualisation des moyens qu'initier une démarche de rationalisation...

Les communes nouvelles, ne constituent, pour les élus, ni une priorité, ni une nécessité absolue d'autant qu'ils n'en perçoivent pas les avantages du point de vue de l'efficience de l'action publique locale.”

Dans le cas de Morannes Sur Sarthe Daumeray, la commune nouvelle n'avait aucun processus antérieur de mutualisation de moyens, ni communauté de vie et partait donc avec un handicap.

Après 6 ans, période suffisamment longue permettant de stabiliser les effets rencontrés lors de fusion d'entités réunissant moyens humains, matériels et financiers, les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous.

Sur les aspects humains, la commune nouvelle a été incapable d'insuffler un projet permettant d'amorcer une communauté de vie, d'abord par la distance incompressible des villages, des bassins de vie différents et un fonctionnement sans interdépendance ou interaction en matière d'éducation et d'associations. Enfin, elle procure une perte d'identité immédiate mal vécue par les habitants...

La commune peut constater une communauté de vie, mais ne peut en aucun cas la décréter....

Sur la gouvernance, la commune nouvelle contribue à un éloignement du pouvoir favorisant le désintérêt des habitants pour la vie publique locale et replacé dans le contexte national, renforce encore l'affaiblissement de la voûte républicaine déjà fissurée. Elle contribue à une baisse de représentativité par la réduction du nombre d'élus qu'elle impose sans gagner en accroissement de visibilité ou en pouvoir de négociation auprès des EPCI.

Si tous ces points faibles avaient été compensés par une efficacité économique incontestable, la commune nouvelle aurait pu s'imposer de fait. Mais la commission n'a pu que confirmer une fois de plus le rapport de l'IGA p46 :

« La DGCL constate que les dépenses de fonctionnement des communes nouvelles créées en 2016 et 2017 ont augmenté plus vite que les dépenses des communes non fusionnées. Cette hausse plus rapide se retrouve quelle que soit la taille des communes jusqu'à 15 000 habitants ».

Et plus loin :

«En effet, la plupart des directions départementales des finances publiques (DDFIP) rencontrées par la mission constatent et regrettent que la création de communes nouvelles n'ait pas eu un impact plus conséquent en termes d'économies de gestion, faute de réelle mutualisation des moyens ».

Au terme de 6 exercices comptables, si la commune nouvelle a pu maintenir ses dotations, elle a par contre généré une augmentation des coûts de fonctionnement interne et une baisse de dépense impactant directement la vie des habitants (voirie ...).

La simulation de détachement n'affecterait en rien la vie des habitants, en absence de communauté de vie. Il permettrait sur le plan économique de recentrer les ressources vers le développement et les besoins des habitants par les économies retrouvées. La fusion prélève quelques 5% sur les charges pour supporter ses propres coûts, soit 160K€ par an. En 6 ans, ce sont presque 1 million d'euros. Les habitants, en attente d'initiatives municipales pour retenir les jeunes (espace jeunes) ou les aînés (logements seniors) ne comprennent plus le discours d'austérité dans ce contexte.

Ce sentiment se traduit d'ailleurs dans le classement des « villes et villages où il fait bon vivre en 2023 » Morannes sur Sarthe-Daumeray est classée 114/177 pour le département, 10/17 au niveau de la CCALS **mais 4/4 au niveau des communes de plus 2 700 habitants**. La fusion n'a pas apporté de valeur ajoutée en termes de qualité de vie des habitants.

Sans base démocratique, sans pertinence économique et surtout sans aucune plus-value pour les habitants, le temps est venu de poser la question sur l'avenir de cette fusion.

Contrairement aux adeptes qui la justifient en reprenant des antiennes formatées et des vérités toutes faites, la commission a voulu rendre un avis éclairé en prenant les moyens de comprendre, d'investiguer afin de savoir avant de statuer.

Reprenant le souhait de la population de Morannes sur Sarthe de se détacher de la commune nouvelle par trois fois (deux pétitions et un vote remporté à 58%). La commission ne voit pas de raison de s'opposer au projet, puisque la fusion n'apporte rien aux habitants et consomme du denier public.

Lorsqu'une entité publique n'a pas de pertinence économique, pas d'autre objectif ou projet que de survivre à elle-même, il faut avoir le courage politique d'y mettre un terme pour retrouver le sens premier d'une commune : **servir les habitants au plus proche de leurs besoins, avec une efficacité exemplaire du denier public collecté sur les impôts de ses concitoyens.**

La commission ne peut que constater que la commune nouvelle ne répond pas à cet objectif, en vertu de quoi elle donne un avis positif à la demande des habitants de Morannes sur Sarthe de se détacher de la commune nouvelle de Morannes sur Sarthe-Daumeray.

Préambule, contexte de travail de la commission

La commission souhaite dans un premier temps mentionner au représentant de l'état le profond déséquilibre qu'elle a constaté entre la procédure de fusion et celle du détachement territorial qui s'applique pour le retour à l'autonomie d'une commune comme dans le cas présent.

Pour fusionner, un simple vote du conseil municipal à main levée, sans obligation d'enquête ou étude d'impact, de simulation financière et sans consultation de la population, suffisent pour porter la demande au niveau du préfet, demande acceptée dans quasiment tous les cas et ceci dans un calendrier que n'excède jamais plus d'une année.

En revanche, le processus inverse impose deux pétitions à un an d'intervalle ou le vote du conseil municipal, le vote d'une commission consultative suivi d'une enquête publique, le vote du conseil départemental et du conseil municipal avant de solliciter l'avis du préfet se soldant par un refus dans quasiment tous les cas, sur une période qui se compte en années, avec les recours potentiels. La commission craint que la fusion soit une nasse administrative dont on ne ressort jamais, utilisant processus de détachement comme un outil à dire non, laissant des groupes de citoyens souvent motivés pour redonner identité, vitalité et démocratie de proximité à leur village dans une illusion au prix d'un travail bénévole colossal. La légitimité d'un scrutin ne suffit pas, il faut réunir ensuite l'aval d'une série d'instances qui s'érige en juge, balayant le plus souvent d'un revers de main le travail fourni.

Ainsi, Morannes sur Sarthe, rassemblant depuis 2016 deux communes historiques Chemiré sur Sarthe et Morannes, qui n'a jamais été remise en cause auparavant et doit prouver sa capacité à redevenir municipalité. Commune principale de la commune nouvelle actuelle avec Daumeray, Morannes Sur Sarthe serait placée en cas de détachement au 5169^{ème} rang par sa population (2103 habitants) sur les 34944 communes françaises, soit dans les 15% des communes les plus peuplées de France et 75^{ème} sur les 177 communes du département.

Replacé dans le contexte où 25000 communes en France ont moins de 1000 habitants dont 59 dans le Maine et Loire, où la légitimité d'une commune n'est jamais remise en cause quel que soit sa taille ou sa situation financière, le processus de détachement en vigueur apparaît pour le moins inadapté au rétablissement de communes antérieures fusionnées.

La commission souhaite signaler également le flou entretenu sur l'étude économique diligentée selon la préfecture par la DGFIP bien que ne comportant ni entête, ni date, ni validation ou signature, fait inhabituel dans l'administration française. La commission a voulu interroger les auteurs de l'étude pour comprendre les modes de calculs concluant à un déficit assuré de la commune en cas de défusion, mais il n'a pas été possible de rentrer en contact avec ces derniers via le service de la préfecture qui, selon la lettre de mission du préfet, devait pourtant nous aider.

Aussi est-il surprenant de voir M. Chalopin, maire de Baugé en Anjou faisant légitimité des fusions de communes une affaire personnelle et nationale, venir s'inviter dans le débat local et sur la base de cette étude, prédire l'apocalypse économique du projet, se gaussant d'avoir échangé avec les auteurs de l'étude. Consulté par courrier, il n'a pas été en mesure lui aussi de nous indiquer les noms des auteurs de l'étude.

La commission a adressé au maire de Morannes sur Sarthe-Daumeray une demande de rencontre avec la commission des finances pour éclaircir les modalités de l'étude économique (la participation de la municipalité étant mentionnée dans l'étude), et investiguer l'évolution des chiffres sur la période de 2017 à 2021. La demande a été refusée au motif que la commission n'était pas habilitée à commenter cette étude. (*Annexes n° 1*)

Tout aussi surprenant de constater qu'avant même que la commission ait terminé ses travaux, le conseil départemental, ayant pour vice-président M. Chalopin, a déjà rendu un avis négatif sur la base d'un rapport de la présidente commentant la représentativité de la commission pourtant élue, et s'appuyant sur l'étude économique remise par la préfecture. Les élus départementaux n'ont donc eu aucune chance au moment de se prononcer, d'avoir l'avis émanant de la population pourtant la plus directement concernée, montrant la réelle importance que porte le conseil départemental sur l'avis demandé à la commission.

La commission tient à mentionner et regrette que le maire et les deux maires délégués, membres de la commission et représentants de la liste « contre la défusion, continuons ensemble », ont décliné toutes les invitations aux réunions de travail qui ont suivi la mise en place de la commission. Ces absences ont privé le rapport de leurs informations et arguments qui auraient pourtant été nécessaires à l'équilibre des points de vue dans les analyses conduites par la commission.

Sans ignorer ces faits regrettables, la commission a conduit avec détermination son travail pour lequel elle a été élue.

Elle tient à remercier le directeur des services de Morannes sur Sarthe Daumeray pour sa contribution pour actualiser, détailler et préciser les données comptables. Elle remercie également le président et la directrice des services de la CCALS pour avoir répondu aux questions et préparé et remis un document de travail sur les impacts du projet. Enfin, elle remercie les conseillers municipaux encore fonction ou non qui ont répondu aux questions et apporté parfois de façon spontanée leurs archives et documentation pour aider la commission dans ses travaux.

En analysant autant que faire se peut et avec ses modestes moyens bénévoles tous les aspects du projet de détachement, la commission a compilé ces derniers dans ce rapport. Elle veut encore croire quant à l'objectivité, la bienveillance que porteront le représentant de l'état et de son administration à la prise en compte de ce rapport et ce, avant la décision finale.

1/ Morannes sur Sarthe Daumeray, Trois villages, deux communautés de vie

1.1 Morannes sur Sarthe (Morannes + Chemiré sur Sarthe)

Villages ancestraux, Morannes et Chemiré sur Sarthe sont situés en quasi face à face sur les bords de Sarthe avec des centres bourg distants de 1 Km.

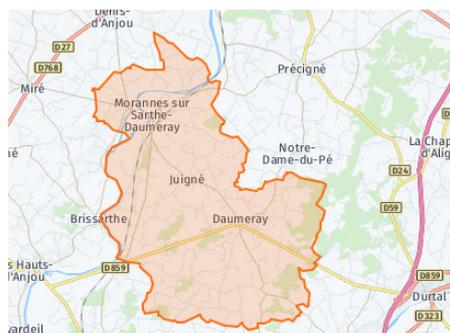
Villa Moradena au 9^{ème} siècle devenu Morannes par la suite, doit son développement à son positionnement stratégique de communication, point de passage des axes Laval Baugé par Château-Gontier et Angers le Mans par Sablé. Les traces d'une voie romaine sur le bord de Sarthe en face Brissarthe témoignent de ces routes ancestrales. Un marché y est ordonné en 1702 par Louis XIV renforçant son attractivité qui continua de prospérer après la révolution avec la navigation fluviale sur la Sarthe. En 1832, la population culmine avec 2800 habitants. La remontée du niveau de la Sarthe pour la rendre navigable entraine la disparition des moulins à tan (quais des Moulin) et le passage à gué (port de Graz) permettant d'accéder à une enclave territoriale au nord de la Sarthe, imposant aux habitants un passage par bac pour relier le village ou plus tard un détour de 7 km par Chemiré . Malgré l'arrivée du chemin de fer dotant le village d'une gare voyageurs et de marchandises en 1840, la population décroît principalement à partir de la guerre 14-18 et l'exode rural ensuite pour se stabiliser autour de 1800 habitants à la fin du XX^{ème} siècle,

Un pont et une levée permettra de relier Chemiré sur Sarthe en toutes saisons indépendamment des crues. Confronté à la disparition des commerces et des écoles, les habitants de Chemiré sur Sarthe ont développé une communauté de vie avec Morannes. Les Paroisses Saint Jacques pour Chemiré et Saint Aubin pour Morannes ont fusionné dans les années 60 pour former la paroisse de Chemiré-Morannes.

Bien que communes distinctes, de par leur proximité, les services et les commerces, le rapprochement de Morannes et Chemiré n'a pas attendu une décision administrative pour prendre place naturellement sans nécessité de fusionner. En termes d'approvisionnement ou services, les deux Villages entretiennent des relations de proximité avec Châteauneuf sur Sarthe (11 km) ou Sablé (17 km)



La superficie de Morannes sur Sarthe est de 4773ha (dont 600 pour Chemiré) et celle de Daumeray 4053 ha



1.2 Daumeray

Distant de 7 Km, Daumeray a eu une histoire spécifique. Citée gallo-romaine, le village a absorbé la commune voisine de Saint- Germain sous Daumeray en 1790 atteignant une population de 1393 habitants, chiffre culminant à 1800 habitants en 1866 avant de régresser autour 950 en 1975.

Sous l'impulsion de quelques industriels locaux, la population s'élève actuellement autour 1560 habitants. Sa taille lui permet d'avoir des équipements collectifs, écoles, commerces et services identique à ceux de Morannes Sur Sarthe, ne créant aucune interdépendance entre ces deux villages et sans communauté de vie naturelle. En termes d'approvisionnement et service Daumeray a une relation de proximité avec Durtal distant seulement de 10km et la Flèche.

En résumé, Distant de 7km avec Morannes et 8 km avec Chemiré sur Sarthe, Daumeray n'a pas de communauté de vie naturelle avec les deux autres villages en termes de commerces, associations.... Nous sommes limités à une relation de voisinage sans lien renforcé. Ces deux communes sont historiques et de grande taille avec une superficie de 4053ha pour Daumeray et de 4773ha pour Morannes sur Sarthe, et n'ont pas communauté de vie historique

2 Les fusions, précipitées et sans consultation démocratique

Alors que les villages vivaient paisiblement avant les élections de 2014, aucun conseil municipal des 3 communes n'ont été élu avec un quelconque projet de rapprochement ou de fusion.

2.1 Fusion Chemiré sur Sarthe et Morannes en janvier 2015

Basé sur la communauté de vie évidente, la pression des réformes territoriales menées avec les menaces de baisse de financement, le rapprochement avec Chemiré sur Sarthe s'est opéré dans un processus de 10 mois entre Décembre 2014 et Octobre 2015, sans consultation démocratique des populations. Il aurait été pourtant facile de convoquer aux urnes 250 habitants pour Chemiré Sur Sarthe et 1860 pour Morannes.

Le projet a été présenté à la population lors de deux réunions publiques quelques jours seulement avant la décision finale, avec comme assise démocratique un simple de vote à main levée des seuls habitants présents. Les deux conseils municipaux ont approuvé le 9 octobre 2015 la fusion à l'unanimité,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 OCTOBRE 2015

Le 9 octobre 2015, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 5 octobre 2015), secrétaire de séance Elisabeth BACHELOT, s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE REGROUPANT CHEMIRE SUR SARTHE ET MORANNES** : Le conseil municipal, à l'unanimité :
 - accepte la création d'une « Commune Nouvelle » regroupant CHEMIRE SUR SARTHE et MORANNES.
 - adopte la charte relative à cette création (voir document ci-annexé).Cette commune nouvelle portera le nom de MORANNES SUR SARTHE.

Il faut mentionner que cette fusion a été présentée comme ne changeant rien à la vie des deux communes, les maires respectifs restants en place, bien que Morannes devienne commune principale. On note l'absence d'étude ou de simulation financière.

2.2 Fusion de Morannes sur Sarthe et Daumeray,

A peine la fusion Morannes sur Sarthe a-t-elle été entérinée le 1^{er} Janvier 2016 que la commune voisine de Daumeray est venue frapper à la porte. Il semble que la motivation ait été financière. On relève des préoccupations dès 2015 à Daumeray pour trouver une solution à l'équilibre du budget sur la période 2017, dans le contexte de restriction budgétaire annoncée (étudié en chapitre 3.2).

(Extrait convocation conseil municipal de Daumeray Mai 2015, annexe n° 2)



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

1) Finances communales

- Les comptes de la commune au 04/05/2015 et du budget annexe « Assainissement » au 20/04/2015 sont joints en annexes 1 et 2.
- Les prévisions des comptes de la commune jusqu'en 2017 sont jointes en annexe 3 et 4 :
 - Le tableau "tendance 2014-2017"** prend en compte les dépenses et recettes réelles de fonctionnement du CA 2014, ensuite ont été pris les chiffres du prévisionnels de 2015 et ont été appliquées à 2016 et 2017 les augmentations prévues au budget 2015 : nous ne tenons pas longtemps à ce rythme. En effet avant 2016, nos dépenses sont supérieures à nos recettes.
 - Le tableau "tendance bis 2014-2017"** prend en compte les dépenses et recettes réelles de fonctionnement du CA 2014. Ensuite ont été simulés des montants proches de ceux du CA 2014 (sauf pour le personnel). L'effet ciseau intervient plus tard en 2017.

Le sujet de fusion est abordé pour la première fois le 5 Avril 2016 lorsque le maire M. Davy annonce un calendrier avec une décision imposée avant le 30 Juin 2016. La raison non invoquée est qu'il fallait entériner la fusion et le nom de la nouvelle commune avant cette date afin de bénéficier des nouvelles dotations pour 2017. Ceci permettait de diluer la dette de Daumeray s'élevant à 902 euros par habitants contre 351 euros pour Morannes sur Sarthe (source DGFIP) et d'envisager d'éventuels financements supplémentaires. Les élus déplorent la précipitation du projet, en absence d'étude financière avec des avis contradictoires sur les états financiers de Daumeray. Pour certains, la situation est saine :

(Extrait Procès-verbal de conseil municipal de Daumeray du 5 avril 2016, Annexe n°3)

CONCLUSIONS.

Monsieur Emmanuel DRION répond qu'il est d'accord avec M. le Maire sur son analyse. La commune nouvelle de MORANNES SUR SARTHE et DAUMERAY représenterait une « force » d'environ 3.600 habitants. Ceci se traduirait par un poids plus important en matière économique ainsi qu'en matière de représentativité notamment dans la future communauté de communes. Les budgets des deux communes sont sains et les dépenses devraient diminuer du fait des économies d'échelle et de la mutualisation. Monsieur DRION et Mme STAHL regrettent qu'en ce qui concerne cette mutualisation une étude précise n'ait pu être réalisée, faute de temps.

Pour Morannes sur Sarthe , l'endettement de Daumeray pose question :

(Extrait du PV du conseil municipal de Morannes sur Sarthe du 5 avril 2016 annexe n°4)

Les conseillers de CHEMIRE SUR SARTHE craignent une perte d'identité de leur commune. Il faudrait pouvoir arriver à conserver une représentativité importante des Chemirois au sein de la nouvelle entité. En ce qui concerne le nom que pourrait prendre cette commune nouvelle, Monsieur DRION se dit opposé à la création d'un nouveau nom. Il faut garder le nom de MORANNES SUR SARTHE.

Madame LECOURT fait savoir qu'elle est en accord avec Monsieur DRION et être « dérangée » par cette précipitation. Elle exprime quelques inquiétudes dues notamment au manque de temps pour réaliser les études qui auraient pu aider à la prise de décision. En ce qui concerne l'aspect financier DAUMERAY doit supporter un remboursement important des annuités d'emprunts et ce pour une durée beaucoup plus longue que MORANNES SUR SARTHE. Une partie non négligeable des recettes de DAUMERAY (environ 315.000 €) provient du reversement de la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou. Qu'advient-il de ce reversement avec le « regroupement » des trois communautés de communes ? Monsieur KAHN répond que le comité de pilotage de la future communauté de communes a décidé de maintenir la dotation en l'état.

Les risques d'une dimension de commune disproportionnée sont aussi évoqués :

Monsieur Jean-Louis JUBEAU exprime son opposition à ce projet de regroupement. Il estime que l'on regarde toujours vers le haut mais pas assez vers le bas et que l'on ne pense pas au réseau associatif. Les habitants sont déjà, aujourd'hui, de moins en moins motivés pour s'occuper des associations. Demain avec DAUMERAY ce phénomène de démotivation ne fera que s'amplifier avec le regroupement de certaines associations.

Et le maire de répondre en invoquant de nombreux liens entre ces deux communes sans toutefois les définir :

Monsieur le Maire répond qu'il existe de nombreux liens entre MORANNES SUR SARTHE et DAUMERAY. Certaines associations trouveront sans doute un intérêt à se regrouper les autres à rester autonomes.

Il est frappant de constater que si une élue n'avait pas demandé *in fine* la consultation de la population, le maire aurait visiblement procédé au vote le même soir :

Madame Véronique COURNIL ne souhaite pas se prononcer ce soir : elle souhaite avoir l'avis de la population. Un nombre important de conseillers exprime ce même souhait.

Monsieur le Maire répond que ce soir aucun vote ne sera demandé au conseil municipal.

Monsieur Christian MACÉ souhaite que l'on se mette très rapidement d'accord sur le nom de cette commune nouvelle. Il se prononce pour conserver le nom de MORANNES-SUR-SARTHE.

Après avoir débattu sur ce projet de fusion des communes de MORANNES SUR SARTHE et de DAUMERAY le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de cette démarche. Les réunions publiques suivantes seront organisées afin d'informer et de recueillir l'avis des populations concernées :

LUNDI 25 AVRIL 2016
- 18H30 SALLE DES FETES DE CHEMIRE SUR SARTHE
- 19H30 SALLE DES FETES DE MORANNES
- 21H00 SALLE DES FETES DE DAUMERAY

Ces divergences de vues ont été effacées en quelques jours dans la convocation de la population aux réunions publiques :

(Extrait de la convocation aux réunions publiques du 25 avril 2016, annexen°5)

MORANNES - CHEMIRÉsur SARTHE - DAUMERAY VERS UN AVENIR COMMUN

Sylvie Lecourt, Jean-Luc Davy et Gilbert Kahn, maires de nos trois communes, **se sont longuement concertés.** Leurs adjoints ont pu dresser ensemble un constat objectif des modes de fonctionnement, **étudier minutieusement les bilans financiers des deux communes,** définir les enjeux d'un tel rapprochement. **Les conseils ont pu débattre sereinement des incidences prévisibles sur la vie de nos associations,** sur la pérennité de nos services sociaux ou, plus simplement, sur notre vie quotidienne...

On y affirme avoir pris le temps de se concerter et d'avoir étudié les finances et répondre sereinement à toutes les inquiétudes des élus quelques jours plus tôt. Pourtant, on ne retrouve aucune trace de ces études financières. La question de la situation financière de Daumeray n'a pas été évoquée.

Le 9 juin 2016, les conseils de Morannes sur Sarthe et Daumeray se réunissent simultanément dans leurs mairies respectives. Visiblement, les deux maires ne sont pas tombés d'accord sur la façon de conduire cette résolution de fusion devant leurs conseils, Daumeray ayant demandé une réunion des deux conseils dans la même salle, demande refusée par le maire de Morannes sur Sarthe. Il est intéressant de comparer les deux procès-verbaux de ces conseils :

Du côté de Daumeray :

Il est confirmé que Daumeray est à l'initiative de la demande de fusion sans toutefois en spécifier la raison dans un contexte tendu ;

(Extrait du procès-verbal du Conseil municipal de Daumeray, 7 Juin 2016, annexe 6)

Dans l'ensemble, les élus restent perplexes et inquiets devant les exigences, sans partage des efforts, de leurs collègues de Morannes-sur-Sarthe. Ils rappellent qu'ils ont déjà dû céder par deux fois sur la gouvernance et le siège social. **Même si Daumeray était demandeuse et donc à l'initiative de la fusion**, le rapport de force n'est pas du tout équitable entre les deux communes.

Malgré tout et pour avancer sur ce dossier, monsieur le Maire souhaite soumettre au vote la fusion et le nom de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.

On constate la rapidité à laquelle ce projet inédit dans l'histoire de la commune a été mené et le mode restreint de consultation des élus :

Il est évoqué la rapidité à laquelle ce dossier a été traité. Les discussions ont été entamées courant février pour une fusion à valider au plus tard le 30 juin 2016, soit à peine 5 mois de travail. **Une seule réunion de l'ensemble des élus a pu être organisée mi-mars.** C'est très regrettable car, lors de cette première rencontre, des points essentiels tels que la gouvernance, le siège social et le nom de la future commune n'ont pas du tout été abordés. La décision relative aux deux premiers points a été prise en petit comité. **Beaucoup d'élus ont été mis devant le fait accompli et le regrettent vivement.**

Le nom de la commune nouvelle apparait comme un point bloquant et occupe une large part du débat. Aucun autre sujet ne fait l'objet de question. Le projet de fusion est adopté :

Suite au vote à main levée décidé à l'unanimité, les résultats sont les suivants :

- **13 voix « Pour »** la fusion et le nom de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY
- **4 « Abstentions ».**
- **2 voix « Contre »** la fusion et le nom de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY

La fusion entre Daumeray et Morannes-sur-Sarthe, ainsi que le nom de « MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY », sont donc approuvés à la majorité des voix.

L'aboutissement d'un projet de cette ampleur aurait dû susciter un minimum d'enthousiasme. La fin de séance est équivoque, la majorité des élus exprime un mécontentement auprès du maire avec déjà un regret pour nombre d'entre eux :

Monsieur le Maire prend acte de cette décision et sort de la salle de réunion pour la transmettre au Maire de Morannes-sur-Sarthe.

A son retour, il informe les conseillers qu'ils sont attendus à Morannes pour le verre de l'amitié. Il leur indique également que, contrairement à Daumeray, le vote a été fait en deux temps par Morannes-sur-Sarthe, d'abord sur la fusion, puis sur le nom de la commune nouvelle. Les élus s'indignent de cette nouvelle et n'acceptent pas que ce vote si important ait été fait de façon différente par les deux assemblées. Certains précisent qu'ils auraient même voté différemment. A défaut d'organiser une séance commune, il aurait été plus que souhaitable que le vote soit organisé de la même façon. Le mécontentement des conseillers présents est unanime et exprimé à monsieur le Maire qui décide de lever la séance à 22h30.

Du côté de Morannes sur Sarthe :

Les arguments avancés sont aussi vagues qu'arbitraires, voire anecdotiques ou surannés (la Sarthe servant de lien entre les villages...), sorte de fourre-tout invérifiable, ne reposant sur aucun travail d'enquête, ni de sondage de la population. Plus grave, aucun élément financier ou simulation ne sont proposés aux élus pour statuer une décision engageant la gouvernance de 3600 habitants :

(Extrait Procès-verbal de conseil municipal du 7 juin 2016, Annexe 7)

Les Communes de MORANNES SUR SARTHE et de DAUMERAY, de par leur proximité et un territoire rural d'importance et d'activités comparables, entretiennent des relations privilégiées, partageant le même bassin de vie et d'emploi. Entreprises et fort potentiel d'emplois sur Daumeray ; commerces, service de santé, accès privilégié au trafic ferroviaire sur Morannes et la Sarthe comme lien commun avec Chemiré sur Sarthe... Associées depuis plusieurs années au sein de la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou, les deux communes affichent, notamment depuis le dernier mandat, une cohérence de décisions et de projets qui préfigure favorablement le rapprochement envisagé.

Contrairement à la fusion avec Chemiré en 2016, la fusion ne fait pas l'unanimité au conseil municipal de Morannes sur Sarthe:

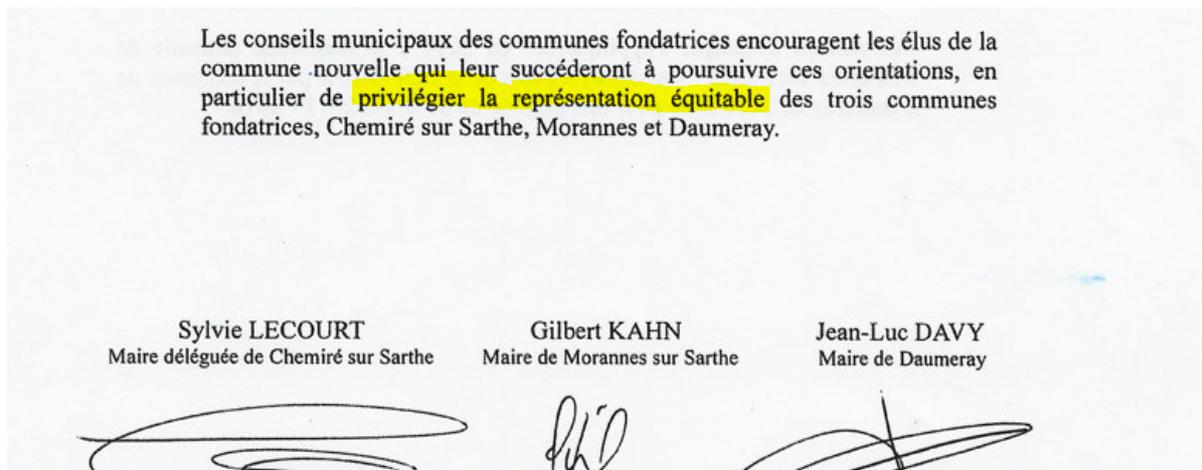
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mme Carole STAHL, M. Jean-François CLERGEAUD, M. Noël DUVAL, M. Jean-Louis JUBEAU, M. Christian MACÉ,) entérine :

- la création d'une commune nouvelle issue de la fusion entre MORANNES SUR SARTHE et DAUMERAY,
- accepte l'installation du siège de cette commune nouvelle à la Mairie de MORANNES SUR SARTHE,
- adopte la charte initiée en commun.
- demande que tous les conseillers municipaux des communes actuelles fassent partie du conseil municipal de la commune nouvelle pendant la période transitoire.

Significativement, le nom de la commune nouvelle suscite un vif débat, soulignant la frustration en termes de perte d'identité

Le Conseil Municipal accepte également (par 18 voix POUR, 6 voix CONTRE (M. Jean-François CLERGEAUD, M. Noël DUVAL, M. Jean-Louis JUBEAU et pouvoir de M. Jean-Maximilien TURQUAIS, M. Christian MACÉ, Mme Carole STAHL) et 5 ABSTENTIONS (Mme Sylvie LECOURT et pouvoir de M. Jean-François GUIARD, Mme Véronique CURNIL, Mme Françoise DIARD, Mme Sandrine RENON) que cette commune nouvelle porte le nom de :
« MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY ».

A ce stade, l'adoption d'une charte entre les communes historiques a été présentée aux élus comme une sécurité, les poussant à voter en toute confiance et rapidement. Certains avaient bien identifié cette perte de souveraineté potentielle de leur village respectif. Mais sans valeur légale, **la charte a fait place à une notion de « bon vouloir » en se substituant au droit indiscutable que chaque village détenait.**



En résumé, sur la mode opératoire, les deux fusions ont été menées sur le même processus de passage en force, avec une volonté délibérée de ne pas consulter la population pourtant la plus concernée. Sur le fond, autant la communauté de vie avec Chemiré pouvait abonder dans le sens de la fusion, avec Daumeray la raison principalement financière est occultée en avançant des arguments secondaires et invérifiables. L'adoption d'une charte entre les communes historiques a été présentée aux élus comme une sécurité. Mais sans valeur légale, elle a fait place à une notion de « bon vouloir » se substituant au droit, qui a trouvé rapidement ses limites. Ceci illustre la fragilité du fondement de la fusion constituée en urgence, sans réel projet autre que la recherche d'une solution financière non avouée de Daumeray, sans assise démocratique et en absence de communauté de vie. Il y avait déjà tous les ingrédients d'une divergence d'objectif sur la fusion, présageant d'un avenir compliqué pour un projet aussi ambitieux.

3. Impact de la fusion sur la vie municipale

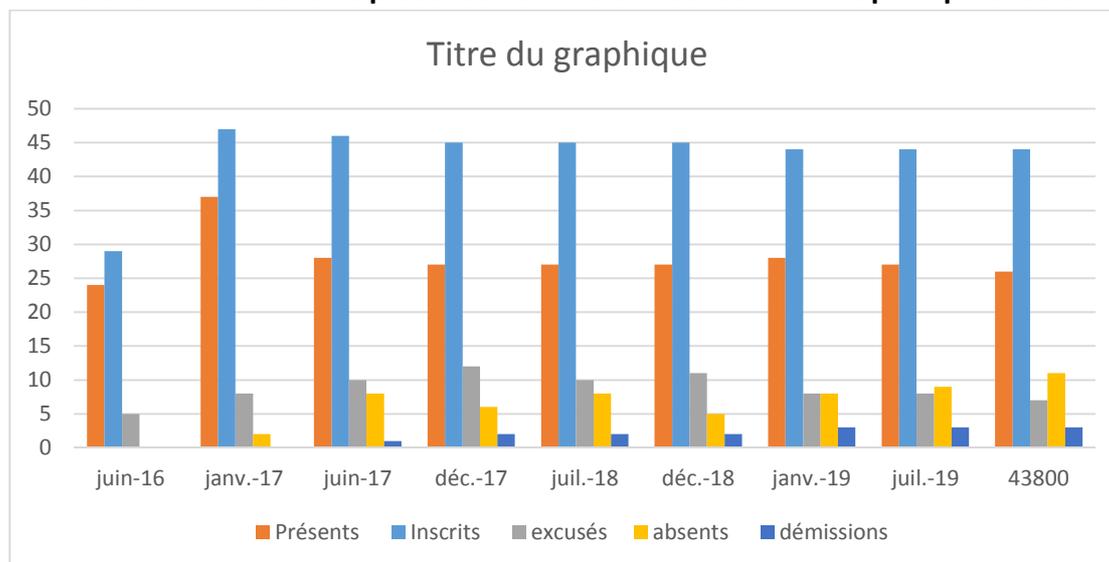
3.1 Gouvernance

Premier contact avec la structure républicaine qui unit les habitants, La commune gère le commun, le patrimoine collectif, l'éducation des enfants, le devenir des anciens, les services... Elle est le garant du vivre ensemble. Dans les communes rurales, les habitants recherchent un lien de proximité avec les élus que l'on mandate pour s'occuper des affaires communes. La réunification de communes vient bouleverser et remettre en cause toute cette organisation.

Dès lors, la question qui prévaut est de savoir quelle gouvernance nous correspond ? Les concitoyens seuls sont habilités à exprimer ce qui leur correspond et nulle autre personne ou autorité n'a le pouvoir de répondre à leur place.

La première conséquence de la fusion a été la baisse de motivation des élus. On constate une progression rapide de l'absentéisme et de démissions, d'ailleurs non remplacées et ce principalement en provenance des élus de Chemiré sur Sarthe qui n'ont pas retrouvé leurs places dans ce grand ensemble.

Tableau n° 1 : Relevé de présence des élus aux conseils municipaux post fusion



La seconde est l'appauvrissement de la réalisation de projets pour la nouvelle commune. Les premières années de mandat avant la fusion (2014-2015), la nouvelle municipalité a initié des projets structurants et ambitieux, nouvelle mairie, bibliothèque, maison de santé (projet finalisé par la municipalité précédente et réalisé en 2014), espace jeunes à la piscine... le tout dans un équilibre budgétaire contrôlé.

Après la fusion, la dynamique municipale s'est principalement orientée sur un aspect politique pour faire accepter cette identité virtuelle. Les réalisations sur Morannes sur Sarthe-Daumeray se sont concentrées sur les mises aux normes (assainissement, salle municipale...) et à l'adaptation de la structure communale avec la nouvelle organisation de la communauté de commune (CCALS). Daumeray a continué ses investissements stratégiques de développement (lotissement du clos de la vigne avec une subvention de 15000€/an de la municipalité, aménagement du centre bourg...).

Sur un plan démocratique, la fusion a entraîné un éloignement entre les élus et les concitoyens. La difficulté de connaître les élus par l'élargissement du territoire, la baisse de représentativité (un élu pour 77 habitants avant fusion passé à 125 actuellement) et l'itinérance des conseils ont distendu le lien avec les habitants. D'un conseil à portée de voix humaine dans la salle de conseil dédiée en Mairie, il a fallu passer aux conseils élargis itinérants dans les salles polyvalentes avec prise de parole sonorisée, toujours moins spontanée et appauvrissant la teneur des débats.

Enfin, la fusion a importé une autre pratique de gouvernance. **L'indemnisation, jusqu'alors réservée aux maires et adjoints indemnisés pour leur frais (déplacements, mission...) a été étendue à l'ensemble des conseillers issus de la majorité (105.01 € mensuel, décision du conseil de juin 2020), discriminant les 7 conseillers de l'opposition restants à un statut d'élus de seconde catégorie.** Associé au fait que chaque conseil municipal est précédé d'une réunion privée entre membres de la majorité, les conseils publics officiels ne sont plus qu'une chambre d'enregistrement, privant le citoyen du débat contradictoire, base de notre démocratie.

Les habitants ont moins d'informations locales à leur disposition, le panneau lumineux privilégie de plus en plus le relai des informations de la CCALS au détriment des informations propres pour les 3 villages. La mise à jour requiert trop de temps, résultat une désinformation des habitants. On retrouve ce problème dans les Compte-Rendu de conseil, les informations sont de moins en moins précises, le CR serait trop volumineux.

La commission retient que la fusion a favorisé une démotivation des élus associés avec un éloignement des instances de gestion de la commune. Elle a perturbé le calendrier de développement et d'investissement de Morannes sur Sarthe.

3.2 Finances communales

A la création, l'objectif principal de la fusion était de faire des économies d'échelle et de capter des financements plus importants, à défaut de réels projets de développement

Dans ce volet du rapport, la commission a souhaité faire le point sur la pertinence économique de la fusion en rappelant le contexte de départ et l'évolution après 6 ans de fusion, période longue permettant d'avoir un recul intéressant pour étudier des tendances significatives.

Dans cette section d'analyse, il a été retenu les chiffres par habitant afin de permettre les comparaisons avant et après fusion de Morannes sur Sarthe et Daumeray, puis de la commune nouvelle avec d'autres communes voisines non fusionnées

Elle s'est basée sur les données disponibles sur le site de la DGFIP (*sources DGFIP collectivité <https://www.impots.gouv.fr>*)

3.2.1 Situation de départ

En premier lieu la commission a souhaité avoir une vision rétrospective sur les années précédentes afin d'évaluer la situation financière des deux communes au moment de la fusion :

Tableau n° 2

Rétropective des chiffre clés des deux communes sur la période 2010-2106										
<i>(2016 inclus les chiffres de Morannes Chemiré sur sarthe)</i>										
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010-2016	résultat donné en:
Morannes										
CAF Brute	K€	299	328	288	254	207	417	285	297	moyenne
CAF nette	K€	250	287	251	206	157	354	199	243	moyenne
Dépense d'investissement	K€	478	500	782	298	593	1288	480	4419	total
encours de dette	K€	557	515	728	682	631	795	733	663	moyenne
annuité emprunt	K€	68	59	58	74	74	89	113	76	moyenne
Daumeray										
CAF Brute	K€	321	204	317	261	173	116	135	218	moyenne
CAF nette	K€	262	130	245	193	124	69	86	158	moyenne
Dépense d'investissement	K€	2787	877	286	479	211	224	125	4989	total
encours de dette	K€	1770	1655	1624	1556	1507	1461	1411	1569	moyenne
annuité emprunt	K€	141	156	156	149	124	124	124	139	moyenne

Tableau n°3 Taux d'imposition en vigueur en 2016

Source <https://www.impots.gouv.fr/>

	Daumeray		Morannes sur Sarthe	
	Taux communaux votés	Moyenne de la strate	Taux communaux votés	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation	12.04	12.16	13.32	12
Foncier bâti	17.79	15.62	20.76	15.69
Foncier non bâti	36.22	45.38	35.76	45.28

Il ressort au niveau fonctionnement

- Que Morannes Sur Sarthe dégage une CAF brute supérieure moyenne de 297k€ avec peu de variation d'un exercice à l'autre et une CAF nette (après remboursement du capital d'emprunt) de 243 k€ en pratiquant une fiscalité forte sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti.
- Que Daumeray affiche une CAF brute moyenne 218 k€ et une CAF nette de 158 k€ en régression régulière sur la période et en maintenant une fiscalité plus modérée.

Au niveau investissement

- Que Daumeray a investi 4 989 k€ sur la période (3 260€/ habitant) avec un financement important par crédit donnant un encours de dette moyen de 1 559 k€.
- Que Morannes a investi 4 419 k€ sur la même période (2 400€/habitant) avec un financement prudent année par année en fonction des disponibilités dégagées tout en maintenant son encours de dette à 663 k€, soit 2.3 fois moins que Daumeray.

On assiste à deux modes de gestion radicalement différents, Morannes engageant des dépenses ajustées sur du disponible et des taux d'imposition plus élevés et Daumeray fonctionnant avec un niveau d'endettement élevé anticipant des ressources à venir, toujours aléatoires, et une pression fiscale modérée. L'investissement massif de 2010 à Daumeray pourrait être interprété comme une décision stratégique judicieuse (taux bas, coût

d'investissement optimisé en une seule fois...) mais aurait dû se suivre d'un niveau d'investissement inférieur à Morannes pour les années suivantes pour rester prudent. En maintenant ses investissements sans remettre en cause ses taux de fiscalité, la commune vivait au-dessus de ses moyens.

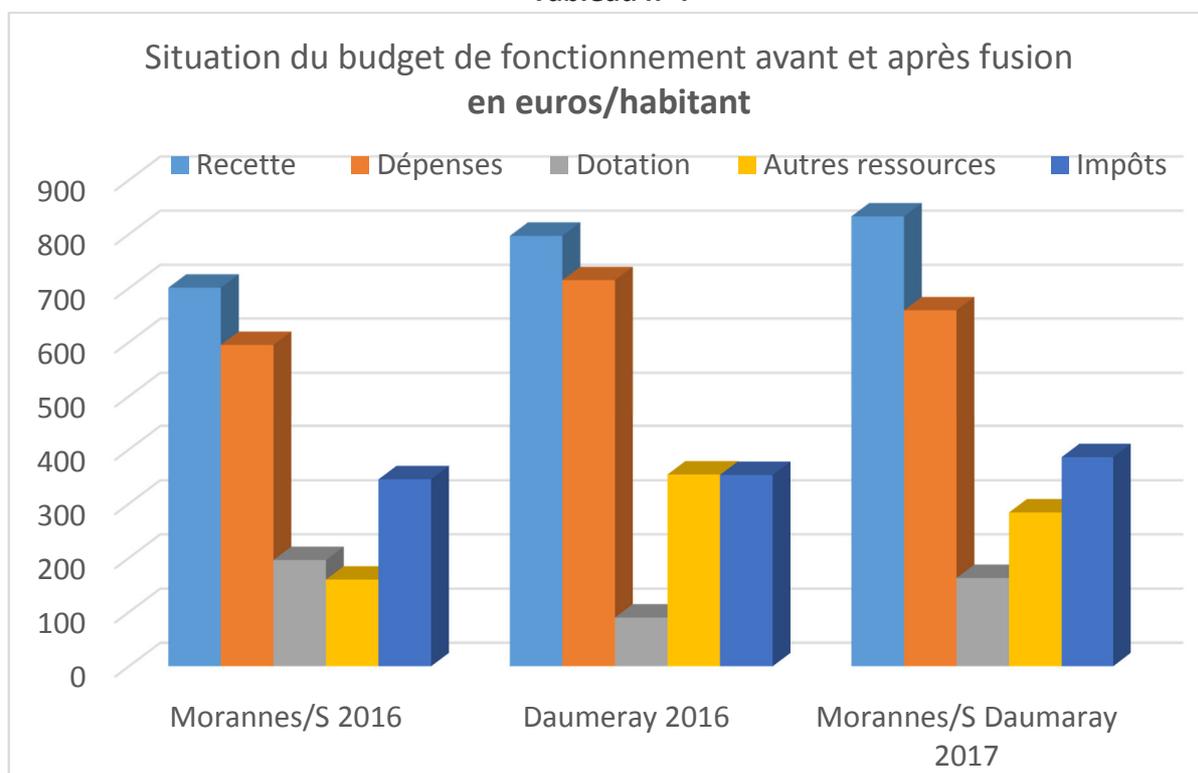
Cela laissait présager une cohabitation difficile de ces deux pratiques réunies après la fusion.

Base 2015-16, il apparaît clairement la situation d'urgence pour Daumeray de trouver une solution et il est à craindre que cette recherche ait été l'unique motivation de la demande de rapprochement avec Morannes sur Sarthe, qui n'avait rien à gagner financièrement dans cette association.

D'après le graphique suivant, Daumeray avait en 2016 plus de charges que Morannes/S et moins de dotation, mais plus de ressources hors DGS.

En 2017, première année de fusion, les charges de la Morannes Sur Sarthe-Daumeray ont baissé de 7,8% par rapport à celles de Daumeray, mais ont augmenté de 10% par rapport à celles de Morannes sur Sarthe en 2016 :

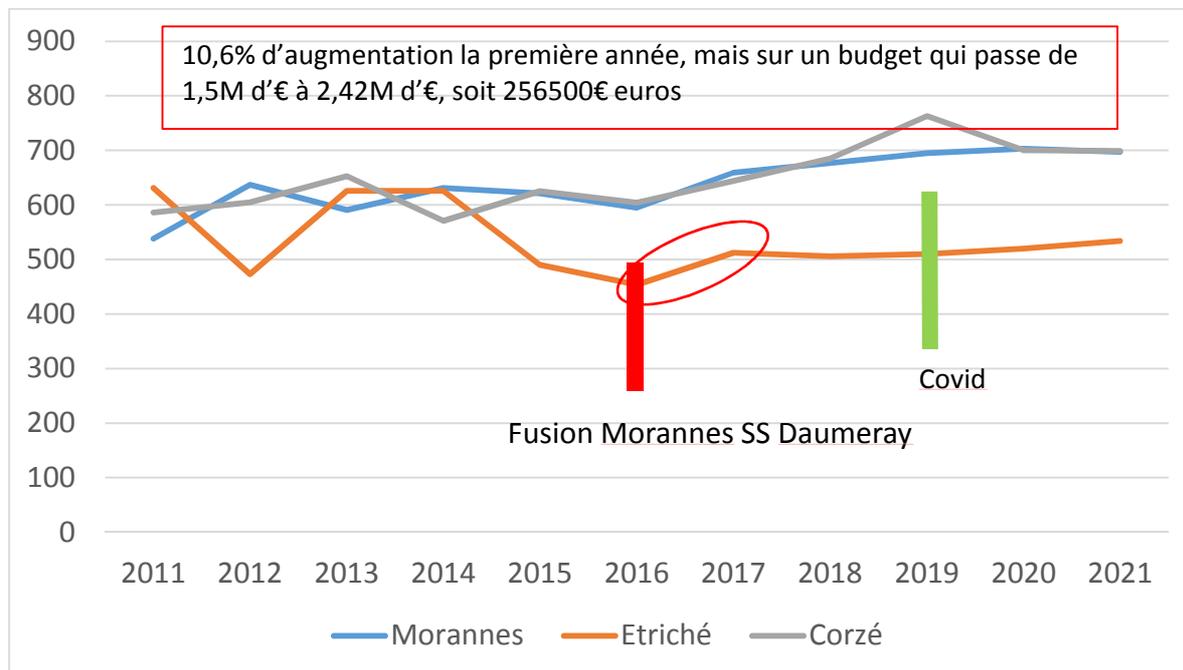
Tableau n°4



Le plus surprenant est que dans le premier budget commun, il a été décidé d'aligner les impôts de Morannes sur ceux de Daumeray sur une période de 10 ans, appliquant à Morannes une gestion qui avait conduit Daumeray à une situation délicate. En baissant volontairement les ressources fiscales, on prenait le bénéfice immédiatement des économies d'échelles escomptées par la fusion sans avoir la certitude qu'elles seraient possibles, décision surprenante dans un contexte de dotation en régression.

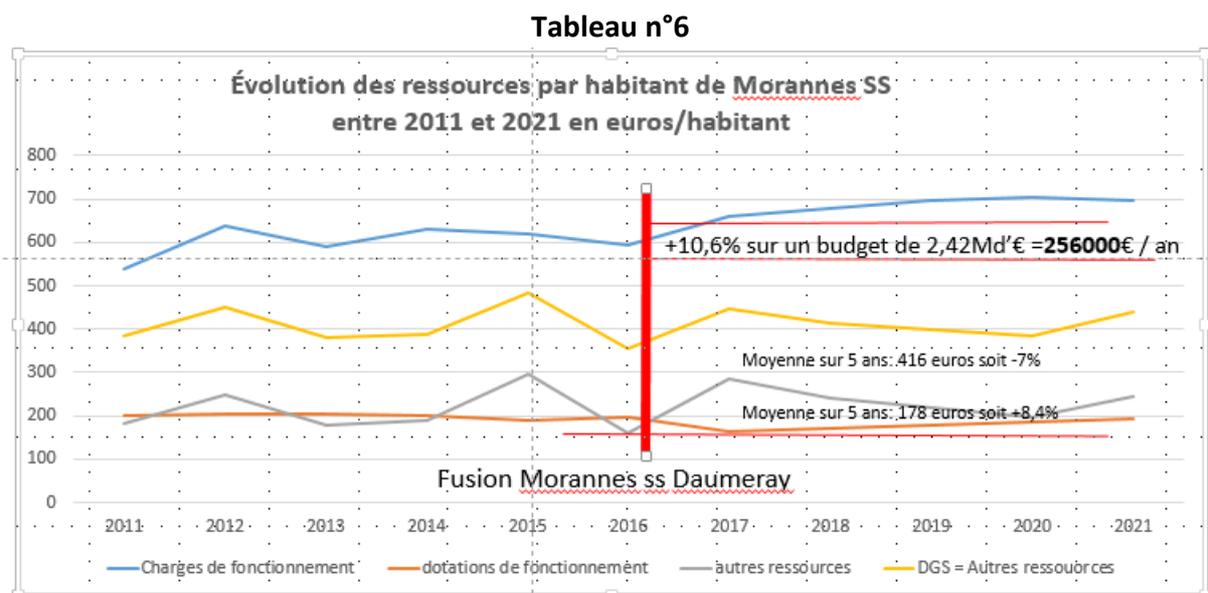
3.2.2 Evolution du budget de fonctionnement

Tableau n°5 : Évolution des charges et ressources sur la période 2011-2021, avant et après fusion et comparaison avec Étriché et Corzé



En 2016, les charges ont augmenté de 10% dans toutes les communes, mais contrairement à Étriché qui a réussi à les contenir autour de 500€, elles ont progressé à 700€ à Morannes Sur Sarthe-Daumeray, soit 5.7% sur la période 2018-2021. La commune nouvelle n'a pas été plus performante pour contrôler ses charges.

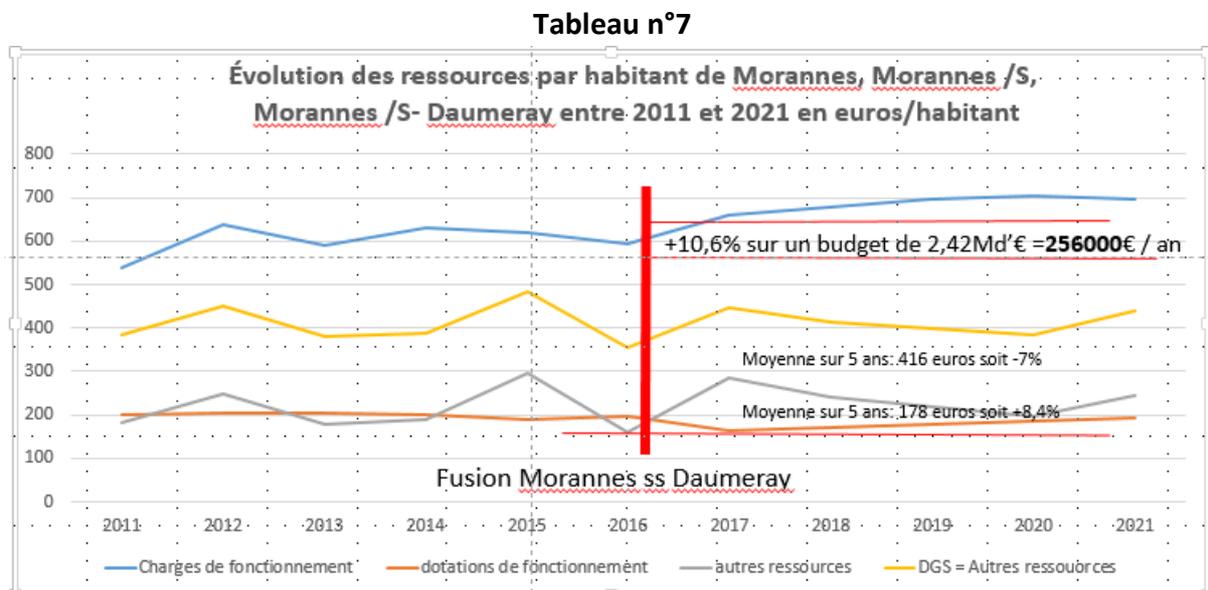
Au niveau des ressources, le cumul DGS + Autres dotations ont augmenté seulement de 3% :



Vu autrement, plus la commune est grosse, plus elle dépense. La commission a étudié les comptes de communes fusionnées et n'a pas été en mesure d'en trouver une ayant réussi à

contenir ses charges, et ce même pour les plus grosses retenues en exemples comme Baugé en Anjou (Graphique n°17 ci-dessous).

Interrogé sur cette question, le maire de Baugé en Anjou argumente qu'ils ont intégré dans cette période l'ancienne communauté de commune, argument recevable mais interprétable vu qu'une autre communauté de communes ait vu le jour dans le même temps :

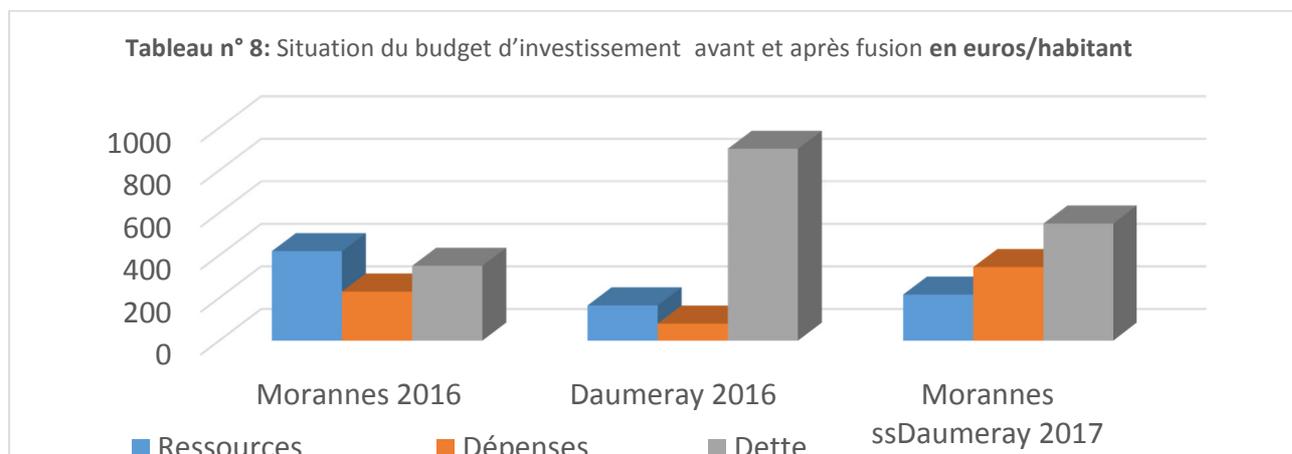


Force est de constater qu'il n'y a pas d'économie d'échelle à attendre d'une fusion de village regroupant 3650 habitants et de surcroît distants de 7km.

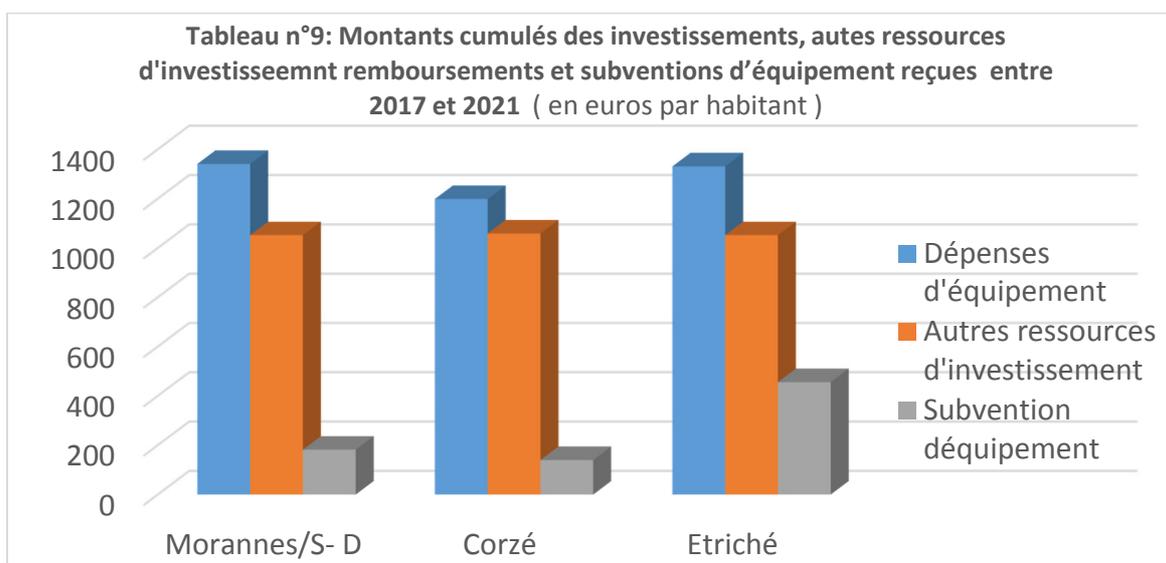
3.2.3 Évolution du Budget d'investissement

Avant fusion, Morannes Sur Sarthe avait des emprunts en fin d'amortissements et fonctionnait plus en autofinancement avec un endettement de 351€ / habitants

Daumeray avait fait le choix d'investissements plus lourds en 2010-2011 sur emprunt longue durée avec un endettement de 902€/habitant :



En cumulé de 2017 à 2021 (Tableau n° 9), Morannes Sur Sarthe-Daumeray a investi au même niveau que les autres communes avec 182€ de subventions d'équipements, soit 40€ de plus que Corzé, mais 274€ de moins qu'Étriché. Il n'y a donc pas de corrélation entre le montant, la taille de la commune ou de son statut de commune nouvelle ou non.



Ce montant de 1 300€ moyen sur la commune nouvelle aurait nécessité une ventilation des investissements entre Morannes et Daumeray sur la période 2017-2022 pour vérifier quel rythme d'investissement a été opéré pour chaque commune déléguée. En effet, la logique voudrait que Morannes Sur Sarthe ayant moins investi les années précédentes maintienne son niveau d'investissement pour ne pas prendre du retard ni punir sa population d'une contrainte dont elle n'était en aucun cas responsable. C'était une des questions que la commission entendait aborder avec la commission des finances de Morannes Sur Sarthe-Daumeray.

3.2.4 Analyse des postes de fonctionnement sur la période 2016-2022

Pour cette section, il a été associé pour 2016 les deux comptabilités de Morannes sur Sarthe et Daumeray afin de pouvoir comparer les chiffres de la nouvelle commune. (sources DGFIP + données communiquées par la municipalité de Morannes Sur Sathe-Daumeray) :

Tableau n°10 Evolution des postes produits de fonctionnement 2016 à 2022
(sources DGFIP + données communiquées par la municipalité de Morannes/S-Daumeray)

En K€	2016 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	2021 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	2022 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	% évolution 2016-2021 inflation de 6,3%	% évolution 2016-2022 inflation de 11,8%
Resources	Morannes SSD	Morannes SSD	Morannes SSD		
	3655				
Ressources fiscales	1210181	1 179 205	1 232 543	-2,56	1,85
Impôt locaux	1210181	1 179 205	1 232 543		
DGF	550 106	720 096	742 586	30,90	34,99
DGF	550106	720 096	742 586		
Autres ressources	1 030 296	1 085 388	1 255 560	5,35	21,86
Fiscalité reversée (AC + FPIC)	406 896	388 359	388 000	-4,56	-4,64
Autres ressources (droits de mutation)	75 955	101 762	140 268	33,98	84,67
Péréquation	69 376	232 659	248 516	235,36	258,22
Autres dotations	51 678	48 799	45 171	-5,57	-12,59
Produits exceptionnels	57 338	29 903	90 924	-47,85	58,58
Autre produits réels	369 053	283 906	342 681	-23,07	-7,15
Total produits de fonctionnement réels	2 790 583	2 984 689	3 230 689	6,96	15,77
Opérations d'ordre (Travaux en régie et produits exceptionnels)	18 451	0	17 133		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 809 034	2 984 689	3 247 822	6,25	15,62

Globalement, la commune nouvelle a été bien suivie par l'État en termes de dotation lui permettant de suivre l'inflation avec une ressource fiscale en diminution (baisse de la taxe d'habitation). La DGF contribue pour une large part par son montant et sa progression supérieure à l'inflation. On note une forte progression de la péréquation, à relativiser avec la chute des autres dotations et de la fiscalité reversée.

Pour les charges, l'analyse est plus délicate. Si le total de charges réelles a été maintenu en dessous du taux d'inflation, avec même des baisses des charges financières et autres charges réelles, les charges de personnel progressent de plus de deux fois l'inflation avec un même équivalent temps plein (29.8 Equivalent temps plein avec 40 agents en 2017, 29.54 ETP avec 37 agents en 2022, (tableau des effectifs fourni par la municipalité, annexe 8)

Tableau n°11: Evolution des Charges de fonctionnement 2016 à 2022

En K€	2016 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	2021 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	2022 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	% évolution 2016-2021 inflation de 6,3%	% évolution 2016-2022 inflation de 11,8%
	Morannes SSD	Morannes SSD	Morannes SSD		
<i>Resources</i>	3655				
Charges de personnel	1 063 866	1 247 727	1 338 243	16,62	25,09
<i>personnels extérieurs</i>	0	20 049	2 712		
<i>rémunération et charges sociales</i>	1 063 866	1 211 051	1 318 155	13,20	23,21
<i>impôt et taxes</i>	0	16 627	17 376		
Contingent et participation	166 463	192 391	197 900	15,57	18,88
Charges financière	101 456	73 424	62 828	-27,66	-38,10
Autres charges réelles	1 612 513	871 326	866 878	-13,94	-5,10
Total des charges de fonctionnement réelles	2 350 344	2 384 868	2 559 850	1,47	8,91
EXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	458 690	599 821	687 972	30,77	49,99
<i>Opérations d'ordre (dont amortissements)</i>	<i>112 005</i>	218 202	265 274	94,81	136,84
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 462 349	2 603 170	2 825 124	5,72	14,73
RESULTAT COMPTABLE FONCTIONNEMENT	346 685	381 519	422 698	10,05	21,93
reliaquat /besoins financement investissement	530 000	57 000	0	-89,25	-100,00
CAF BRUTE	440 239	599 821	687 972	36,25	56,27

On devrait se réjouir de voir le total des charges de fonctionnement réelles quasi stabilisées sur la période 2016-2021 avec seulement 1.47%, soit 4.8% en dessous de l'inflation, mais le détail de ces charges laisse apparaître une autre réalité (voir tableau n°12 page suivante):

Au niveau des achats, si des postes sont rigoureusement maîtrisés comme les fournitures, d'autres comme eau et assainissement, combustibles, carburant et autres achats affichent des progressions exponentielles, et ce déjà en 2021 avant la crise de l'énergie.

Les charges externes affichent une baisse générale de 25%, mais on constate des hausses importantes en entretien de terrains (+262%), entretien de matériel roulant (+116%), frais de maintenance (+30%), hausses compensées par la baisse de 60% sur l'entretien de voiries et réseaux qui a vu son budget passer de 211k€ à 95k€ :

Tableau n°12 Détail de l'évolution des charges réelles sur la période 2016-2022

En K€	2016 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE+ données communales	2021 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE+ données communales	2022 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE+ données communales	% évolution 2016-2021 inflation de 6,3%	% évolution 2016-2022 inflation de 11,8%
<i>achats</i>	309 799	394 880	412 134	27,46	33,03
<i> eau et assainissement</i>	5 507	28 768	24 521	422,39	345,27
<i> Electricité</i>	105 345	108 815	122 000	3,29	15,81
<i> combustibles</i>	10 320	34 764	37 126	236,86	259,75
<i> carburant</i>	11 081	17 269	21 323	55,84	92,43
<i> alimentation</i>	69 670	80 686	88 943	15,81	27,66
<i> fournitures scolaires</i>	12 348	12 386	13 932	0,31	12,83
<i> Autres matériaux et fournitures pour ST</i>	77 171	83 229	74 840	7,85	-3,02
<i> Autres achats</i>	18 357	28 963	29 449	57,78	60,42
<i>charges externes</i>	428 438	318 341	385 030	-25,70	-10,13
<i> Entretien de terrains</i>	10 879	21 624	39 482	98,77	262,92
<i> Entretien de bâtiments</i>	42 887	49 551	68 895	15,54	60,64
<i> Entretien de voiries et réseaux</i>	211 407	79 662	95 839	-62,32	-54,67
<i> entretien de matériel roulant</i>	11 249	19 619	24 395	74,41	116,86
<i> Frais de Maintenance</i>	23 425	32 388	30 491	38,26	30,16
<i> Assurances</i>	19 306	18 012	18 256	-6,70	-5,44
<i> Frais de télécommunication</i>	15 507	16 024	14 277	3,33	-7,93
<i> Autres charges externes</i>	93 778	81 461	93 395	-13,13	-0,41
<i>impôts et taxes</i>	18 281	15 737	17 635	-13,92	-3,53
<i>Autres charges de gestion courante (ind élus)</i>	129 234	132 668	133 080	2,66	2,98
<i>Charges exceptionnelles</i>	44 005	9 700	10 000	-77,96	-77,28
<i>Atténuation de produits (versement FPIC)</i>	82 756		3 000	-100,00	-96,37

Analyser et interpréter des chiffres est toujours délicat à l'état brut. En premier, il est nécessaire de s'assurer que la base de l'année de référence N est représentative (absence d'effet conjoncturel...). En second, pour les années N+, il faut en effet différencier ce qui relève de facteurs d'ordre comptable (pratique d'écriture, d'affectation ou de regroupement différents avant fusion), de facteurs conjoncturels (hausse subies) afin d'isoler les facteurs structurels (augmentation de besoin contraints ou demandé par la population) et ce qui relève de la décision de gestion (engagement ou restriction de dépenses) imputable à la commune nouvelle. Ceci faisant partie des questions prévues avec la commission des finances pour lever les biais éventuels si la rencontre avait été rendue possible.

En absence d'information complémentaire, et avec les éléments dont elle dispose, la commission en conclut que la commune nouvelle a bien permis à la marge des économies d'échelle comme les assurances et achats de fourniture et télécommunication, mais a généré des surcoûts qu'il convient de chiffrer et d'interpréter : (tableau Page suivante)

- Personnel : il n'y a pas d'autre explication de hausse hormis l'inflation.
- Carburant : une augmentation de 49% a été constatée avant la crise de 2022
- Entretien du matériel roulant : corrélation avec augmentation du parc véhicule, des déplacements et de l'utilisation du matériel.
- Frais de maintenance : Normalement, ce poste aurait dû bénéficier des économies d'échelle

Cette approche donne un total de 162K€ de charges structurelles qui ne trouvent pas d'autre raison que la fusion des deux communes, soit 977K€ sur la période 2017-2022.

Pour la voirie, un biais existe sur le mode d'écriture comptable (regroupement, qualification de réparation qui passent en investissements). Le montant était de 130K€ euros en 2015, laissant penser que les 211K€ en 2016 étaient exceptionnels. Néanmoins, en prenant même 100k€ en 2016 actualisé en 2022 donneraient un montant de 112k€. Il est peu probable que

les montants réduits à 77K€ en 2021 et 95K€ soient l'unique résultat d'économie d'échelle ou l'impact du Covid, laissant penser que les efforts d'entretien de voirie ont été diminués.

Tableau n°13 : Interprétation et affectation des évolutions de charges suite à la fusion 2016-2022

ligne	% d'évolution 2016-2022	différentiel avec inflation 2016-22 (-) 11,8%	interprétation de la hausse	différentiel retenu %	montant référence 2016 K€	Montant de référence 2016 corrigé K€	Montant annuel K€	Montant cumulés 2016-2017 K€	
Personnel	25,09	13,29	structurelle	10,00	1070,00	1070,00	107,00	642,00	
eau et assainissement	345,27	333,47	mériterait investigation ...						
Electricite	15,81	4,01	conjoncturelle						
combustibles	259,75	247,95	conjoncturelle						
carburant	92,43	80,63	en partie structurelle car 49% en 2021 avant crise	49,00	11,00	11,00	5,39	32,34	
alimentation	27,66	15,86	conjoncturelle						
fournitures scolaires	12,83	1,03	sous contrôle						
Autres matériaux et fournitures pour ST	-3,02	-14,82	sous contrôle						
Autres achats	60,42	48,62	structurelle						
Entretien de terrains	262,92	251,12	mériterait investigation ...						
Entretien de bâtiments	60,64	48,84	conjoncturelle et gestion						
Entretien de voiries et réseaux	-54,67	-66,47	comptable pour partie	30,00	211,00	120,00	36,00	216,00	
entretien de matériel roulant	116,86	105,06	structurelle	100,00	11,00	11,00	11,00	66,00	
Frais de Maintenance	30,16	18,36	structurelle	15,00	23,00	23,00	3,45	20,70	
Assurances	-5,44	-17,24	sous contrôle						
Frais de télécommunication	-7,93	-19,73	sous contrôle						
Autres charges externes	-0,41	-12,21	sous contrôle						
			Total des surcoûts structurels hors voirie					162,84	977,04
			Total de diminution de voirie					36,00	216,00

En conclusion, la commission retient que la gestion financière des deux communes était différente.

L'analyse des comptes fait ressortir que la commune nouvelle n'est pas un modèle de sobriété. Certes, elle a une capacité à maintenir ses ressources, mais elle induit une augmentation des frais de fonctionnement correspondant à 162K€, soit 5.7% de ses charges qui doivent être compensés par d'autres dépenses pour garder l'équilibre budgétaire.

D'un point de vue financier, les promesses ne sont pas aux rendez-vous pour une efficacité optimale du denier public. Il faut rappeler que c'était l'objectif majeur des fusions de communes. Il semble que le levier d'économie d'échelle soit plus pertinent au niveau de l'intercommunalité, plus agile pour négocier les gros postes de dépenses (voirie, assainissement...)

4 Impacts de la fusion sur la vie des habitants

4.1 La question identitaire

La commune n'est pas seulement une entité de gestion malléable par le haut. Les aspects financiers sont importants, mais ils ne doivent pas occulter les ressentis individuels de ses habitants.

La commune, c'est un peu la petite patrie, le périmètre où s'installe le **sentiment d'appartenance**, lieu d'interactions sociales et de projection : On y grandit, y revient, on s'y établit pour y vivre, fonder une famille ou prendre sa retraite. Il y a fusion entre un lieu de vie et les étapes de la vie. A cet égard **c'est un morceau d'identité**, au point qu'on se revendique Chemirois, Daumeréens ou Morannais. Il est donc difficile de se faire imposer une appartenance à une commune dès lors qu'on ne peut s'y nommer.

Le malaise identitaire vient, déjà, du nom de la commune « Morannes sur Sarthe – Daumeray », simple juxtaposition des noms des communes, dont la longueur n'est pas compatible avec bon nombre de formulaires administratifs ou logiciel d'adressage. Le nom de commune est le plus souvent coupé :

- MORANNES SS DAUMERAY
- MORANNES sur Sarthe DAUM
- MORANNES /S D etc...

Sans compter que souvent, un seul nom est retenu et pas toujours le bon.

A noter que l'administration elle-même s'avère incapable gérer ce dilemme d'une façon rigoureuse. Le greffe du tribunal impose des adresses automatiquement sur lequel le gérant n'a aucune emprise, souvent différente de celle réelle et mentionnée lors du dépôt des statuts. Ceci amène la société à problème juridique lors d'exécution de contrat, de surcroît à l'international, où l'adresse de la société ne correspond pas à l'extrait de Kbis extrait par le greffe du tribunal. Il s'en suit des problèmes administratifs et juridiques, générant des consommations de temps, donc de ressource, provoquant potentiellement blocages en douanes et paiement internationaux par la non concordance des adresses entre les documents de l'entreprise (tampon officiel, adresse de contrats) et le KBis fournit par le greffe du tribunal.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL	
Adresse de l'établissement	Morannes-Morannes-sur-Sarthe la Jarriais 49640 Morannes sur Sarthe-Daumeray
Activité(s) exercée(s)	Conseil en stratégie et management, toutes prestations de services, formation, traduction
Date de commencement d'activité	14/03/2016
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

 *M. M. M.*

La même difficulté existe à titre privé ou les adresses officielles des documents d'identité diffèrent de celle générée automatiquement par les organismes (CPAM, Banques, Assurances...) sur lequel l'individu n'a aucune emprise.

Ceci est accentué par le nouvel adressage, ou en plus du numéro, nom de voie, de chemin, de lieu-dit figure le nom de la commune déléguée, ajouté du nom de Morannes sur Sarthe avec enfin le nom de MORANNES sur Sarthe-DAUMERAY. Les relations avec l'administration (disparition des communes de naissance), le repérage GPS, la distribution du courrier, sont perturbés. Il est difficile de nommer où l'on habite, et cela complique la vie des habitants au quotidien. Toutes ces modifications se sont faites sans la participation des habitants.

Les édiles dans leur discours, expliquent qu'il faut prendre le temps d'accepter la fusion, c'est le même discours qui est desservi en cas de deuil. Il est donc admis qu'une fusion est un deuil et que nous devons accepter la perte de nos acquis et de notre sentiment d'appartenance sans contrepartie, la différence entre une fusion et un deuil est qu'il est techniquement possible de faire marche arrière.

Les habitants de Morannes doivent faire le deuil de leur ancienne identité communale, de leurs repères géographiques, sans y entrevoir des avantages, avec en plus des complications administratives.

4.2 Education Enfance, Vie des écoles, Garderie Périscolaire

Les villages de Daumeray et de Morannes sur Sarthe sont à égalité en matière d'infrastructures scolaires, restauration et garderie :

Morannes sur Sarthe :

Ecole publique les Biblutins : 140 élèves - Ecole privée Notre Dame : 38 élèves

Cantine scolaire 140 repas / jours

Crèche communautaire de 12 places

Garderie périscolaire

Daumeray :

Ecole publique Maurice Ludard : 79 élèves - Ecole privée Notre- Dame : 77 élèves

Cantine scolaire

Garderie périscolaire

En 2019, une tentative de regroupement sur Daumeray des cantines a été tentée avec transport par car des enfants de Morannes, provoquant une levée de boucliers des parents. Ceci traduit la difficulté de toute optimisation avec une distance de 8 km entre les écoles. En l'état, les deux communes ont gardé leurs infrastructures scolaires séparées et autonomes.

4.3 Offre Loisirs Jeunesse

En 2018, la municipalité de Morannes a initié un espace jeune, une trentaine d'enfants y étaient d'inscrits. Une structure légère a été construite avec des mobil homes auprès de la Sarthe. Un city-Park est venu renforcer cet espace. En 2021 les mobil homes ayant été jugés insalubres, l'espace jeune a été fermé et transféré sur Daumeray, avec un transport le matin seulement, le retour n'étant pas assuré. La distance de 7 km qui sépare les 2 communes, et la dangerosité de la D75 qui relie les 2 villages ne permettent pas de faire ce déplacement à vélo en toute sécurité.

Le résultat a été immédiat, seulement 15 enfants sont inscrits sur Daumeray, le car ne transporte plus que 2 enfants de Morannes en 2023. Les enfants de Morannes ne bénéficient plus d'espace où se retrouver et pour beaucoup s'ennuient dans l'isolement et le désœuvrement.

La CCALS soutenait le maintien de l'espace jeunes à Morannes à condition que la commune mette à disposition un local. Le projet de construction d'un Espace jeunes a été annulé par le conseil municipal du 06/2022 suite à une enquête menée uniquement auprès de familles concernées du moment mais sans élargir aux enfants à venir. Le choix a été de ne favoriser qu'un seul espace jeune sur la commune, aux grands désarrois des jeunes et des parents.

Pour les adolescents, l'offre d'activités s'est réduite, résultante d'une gestion par commune et non par village, privant les enfants de Morannes et de Chemiré sur Sarthe d'un espace jeunes de proximité.

4.4 Situation des Logements

Un besoin évident de logements adaptés aux seniors a été identifié, mais aucun projet n'a vu le jour au sein de la nouvelle commune.

Un lotissement de 33 lots, à Daumeray est en cours de viabilisation, les habitants de Morannes restent sans solution que ce soit pour les seniors ou tout autre type de famille.

La commune nouvelle n'a pas permis de développer l'offre de logements pour les différentes catégories de personnes, anciens ou nouveaux ménages, sur Morannes ou Chemiré sur Sarthe. De ce fait le village ne peut ni garder ses anciens en offrant des logements adaptés, ni attirer de nouveaux habitants ce qui est un frein à son développement économique.

4.5 La vie des associations.

Par principe, la commission considère que les associations sont autonomes dans leurs activités. La commune peut et doit favoriser la vie associative sans s'immiscer dans leur volonté d'indépendance, de rapprochement ou de fusion des associations.

A ce titre, les deux communes ont une vie associative distincte par la distance, l'histoire et la culture propre de chaque village. Certaines associations ont des liens avec les villages voisins indifféremment du découpage administratif, allant même sur les départements voisins.

La vie associative est historiquement présente sur Morannes sur Sarthe depuis 1920 avec la fanfare l'Union Morannaise, le comité des fêtes avec son corso fleuri et le feu d'artifice du 15 Août depuis 1959, le club de football, l'Entente, créé en 1967.

Aujourd'hui Morannes sur Sarthe est animé par 19 associations, qui exercent dans diverses activités, le sport avec le football, 150 licenciés, le basket, la danse de loisir, la pêche, le tennis, la boule de fort, la culture avec le Comité des Fêtes, la musique, un Cercle d'échanges – Père Riou, le théâtre - Moredena, le club de l'Amitié, la vie sociale avec l'ADMR, les anciens combattants et les Amis du bord de Sarthe, L'agriculture avec la lutte contre les nuisibles – GDON, le patrimoine avec les amis de l'église, l'éducation avec les associations de parents d'élèves, école publique et école privée.

Subventions aux associations de Morannes sur Sarthe

Associations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agriculture et environnement										
GDON- groupement de protection des cultures	610,00 €	610,00 €	850,00 €	700,00 €	500,00 €	2 200,00 €	3 300,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
Sport										
Ablette Morannaise et Brissarthoise	1 450,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Entente sportive Foot Morannes (171 licenciés*)	2 180,00 €	1 850,00 €	1 900,00 €	1 500,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Loisir Jeunesse Basket Morannes	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		1 200,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Tennis Club Morannais		500,00 €	600,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €
Société les Peupliers Morannes									150,00 €	150,00 €
Loisir Espace Danse Morannes			300,00 €	300,00 €	150,00 €	430,00 €	480,00 €			250,00 €
Social										
ADMR Morannes	600,00 €	600,00 €	250,00 €		750,00 €					
ADMR Daumeray	230,00 €									
ULAC Anciens combattants Morannes	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €				
Les Amis du Bord de Sarthe Morannes (n'existe plus)	300,00 €	400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €			
Culturel										
Comité des Fêtes Morannes	3 700,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Union Morannaise - Musique	2 000,00 €	2 000,00 €	2 250,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Le Cercle du Père Riou Morannes	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €			
Moredena théâtre	550,00 €	550,00 €	500,00 €	300,00 €						
Club de l'Amitié	500,00 €	500,00 €	500,00 €							
Patrimoine										
Les Amis de l'Eglise - Chemin sur Sarthe			1 100,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	500,00 €	400,00 €	400,00 €	450,00 €
Educatives et Sportives										
A.P.E. Les Bibloutins Morannes	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
A.P.E.L Notre Dame Morannes	1 800,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total Chemiré et Morannes	17 810,00 €	17 410,00 €	19 950,00 €	15 650,00 €	15 950,00 €	18 880,00 €	20 980,00 €	15 700,00 €	13 350,00 €	14 750,00 €

De plus, Avant 2021, les associations utilisaient gratuitement d'une salle communale pour leur premier événement annuel. Elles ne payaient que les locations suivantes en ½ tarif. Depuis 2021, toutes les locations sont payantes en ½ tarif, ce qui pèse sur les budgets déjà restreints des associations.

Avant la fusion, les communes de Daumeray et de Morannes sur Sarthe avaient chacune leurs propres associations, chaque entité possède un comité des fêtes, un club de Football, une troupe de théâtre, etc.... Après 6 ans de fusion, aucune entente n'a été trouvée entre les clubs sportifs, culturels et patrimoine.

Malgré une forte pression du maire Daumeray pour fusionner les clubs de foots en 2018, les adhérents se sont fermement opposés au projet, préférant des associations libres avec les communes voisines (Saint Denis d'Anjou en Mayenne) et récemment Daumeray selon les effectifs par catégories et utilisant les infrastructures des communes concernées sans contraintes. Depuis la fusion 2017, si le nombre d'associations sur les deux communes n'a pas diminué, par contre, le montant des subventions allouées par la Mairie a baissé : 17 810€ en 2016, 14 750€ en 2023, niveau abaissé 2021-22 en raison du COVID, mais qui n'a pas été relevé depuis à son niveau initial.

4.6 Transport, Mobilité, Communication

Avec 45 000 usagers par an, la gare SNCF de Morannes constitue un atout majeur dans la problématique de mobilité actuelle, intégrant le plan écologique du gouvernement concernant la décarbonation des transports. Très appréciées des habitants, elle répond aux besoins de mobilité locale pour le travail et les écoles sur Angers, Sablé et le Mans. Elle est aussi un critère d'attractivité pour les nouveaux arrivants en recherche d'un habitat en milieu rural interconnecté avec les centres urbains d'Angers, Le Mans et Paris.

Les communes voisines comme Tiercé, Étriché et Sablé l'ont bien compris en demandant à la SNCF, région et département les modernisations pour faire de leur gare plus qu'un simple arrêt de train, un pôle d'échange Multimodal.

La gare de Morannes n'est pas la priorité pour la commune fut-elle nouvelle de Morannes sur Sarthe-Daumeray et normalement plus influente. Elle est toujours la dernière en matière de mise aux normes et reste un arrêt en rase campagne, mal dimensionné (abris trop petits) et sans aménagements annexes (aire de covoiturage, garage sécurisé des 2 roues...).

Sur le plan routier, la commune nouvelle entretient un double langage en demandant aux habitants d'interagir et en parallèle, de ne rien faire en termes d'aménagement routier pour favoriser ce rapprochement.

Avec 3 centres bourg, il serait nécessaire à minima de favoriser un « cordon ombilical » pour les relier, favoriser les transports doux et améliorer la sécurité et surtout atténuer autant que faire se peut les aspects de distance.

Entre les communes de Daumeray et Morannes sur Sarthe, 7 km, la Départementale 75, très passagère, dégradée, sans tracé latéral, n'a bénéficié, depuis la fusion, d'aucun aménagement permettant de faciliter et de sécuriser la circulation que ce soit en voiture, à pied, ou en 2 roues. Au contraire, l'insécurité y est renforcée depuis la construction des silos de Villette, 15 000m³ de céréales soit environ 500 à 600 camions par an qui vont y transiter, ce projet de silos a été pleinement soutenu par la Mairie.

En fusionnant, on devait normalement gagner en visibilité et influence au niveau des services de l'État. Depuis la fusion, la route départementale D52, axe Angers-Sablé, a bien été rénovée de Angers jusqu'à Étriché avec enrobé et marquages latéraux. Au-delà vers Morannes, il a été appliqué un revêtement bicouche gravillonné, avec simple pointillé central sans marquages latéraux. Les zones de dépassement et flèches de rabattement ont été littéralement supprimées. Cet axe est très utilisé par les habitants pour aller sur Angers et Sablé. Les services du département ont été inflexibles en 2018 à la requête du maire de la commune fut-elle nouvelle pour avoir une continuité d'aménagement, considérant toujours 3 bourgs aux confins du département.

Sur le plan communication, Daumeray a été relié à la fibre bien avant Morannes où le déploiement n'est toujours pas terminé dans les campagnes plaçant le village dans les dernières localités du département à être complètement raccordé.

Le bourg de Morannes n'a toujours pas été aménagé pour le rendre plus accueillant, le rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite, les trottoirs dégradés. Le jeudi est le jour du marché sur la place de la mairie, tout devrait être mis en œuvre pour faciliter la circulation des piétons et accueillir un maximum de personnes. C'est aussi, depuis plus d'un an, le jour de la collecte des poubelles du centre bourg, les trottoirs sont encore moins accessibles aux piétons.

Récemment, La sécurisation de quelques routes à Morannes s'est faite en urgence sans concertations des riverains avec des équipements à l'économie. Certains ouvrages ont été défaits car plus dangereux que sécurisants. Il n'y a pas de plateau pour ralentir la circulation sur les routes principales. Par contre, sur Daumeray, un plateau de ralentissement a été construit et un autre est planifié.

En résumé, la fusion n'a pas contribué à une attractivité accrue en termes de transport, mobilité et communication, pas plus en tous cas que les communes voisines restées séparées comme Étriché.

Le bourg de Morannes n'est pas mis en valeur et apparaît comme défraîchi. Les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite y sont difficiles et peu sécurisés.

4.7 Services Médicaux, Sociaux et autres

Morannes sur Sarthe est une commune qui, historiquement, a mis l'accent sur le social (maison de retraite/E.P.H.A.D. créée en 1968, maison médicale construite en 2005 avec 4 docteurs + kiné + cabinet d'infirmières, pharmacie, centre de secours). Des bénévoles participent au transport solidaire depuis 10 ans. Daumeray possède une pharmacie.

En ce qui concerne les autres services, un bureau de poste est conservé sur Morannes, à Daumeray le bureau de tabac fait office de bureau de poste.

En 2022, les deux points de distribution de carburant de Morannes sur Sarthe ont fermé. Alors que la commune nouvelle a soutenu la rénovation de la station de Daumeray avec les aides de l'état pour le maintien des services, Morannes n'a pas pu bénéficier de cette aide, limitée à une seule par commune.

Impact de la fusion sur les Services Médicaux, Sociaux et autres :

Les services sociaux et médicaux qui existaient avant la fusion sont toujours présents sur les deux villages. Par contre, les villages au sein de la nouvelle commune rentrent en compétition dès lors que les aides publiques pour le maintien des services sont limitées à un dossier par commune, renforçant ainsi la désertification des services de proximité.

4.8 Equipements sportifs et culturels

Chaque commune est à égalité en matière d'équipements sportifs, et culturels, complexe sportif, terrain de football, salle omnisport, salle des fêtes, salles polyvalentes, etc...

Impact de la fusion sur les Equipements Sportifs et Culturels

En l'état, les deux communes ont gardé leurs infrastructures sportives et culturelles séparées et autonomes.

5. Vie économique

Morannes sur Sarthe et Daumeray fonctionnent radicalement différemment d'un point de vue économique

Si les deux communes ont une forte activité agricole (agriculture, arboriculture, maraichage avec vente directe...) et artisanale (réseau d'artisans bien repartis sur les deux territoires, travailleurs indépendants...), il n'en est pas de même pour le tissu PME PMI.

Daumeray bénéficie en effet d'implantations industrielles (agro-alimentaire, construction mécanique principalement).

Morannes sur Sarthe recense quelques PME (construction mécanique, réparation agricole, garages voiture...) offrant un nombre d'emplois inférieur à celui de Daumeray.

Les deux communes disposent chacune d'une zone artisanale (implantée à Morannes pour Morannes sur Sarthe). Celle de Morannes, gérée par la CCALS à un prix au m² supérieur à celui de Daumeray, le prix ayant été déterminé par le montant de l'investissement lors de la création au début des années 2000.

Aussi, la zone artisanale peine à se remplir. En plus de l'atelier relai de la CCALS, seules deux entreprises déjà présentes sur la commune ont déménagé sur la zone.

La commune nouvelle dans un souci d'équité d'attractivité aurait pu lisser les prix au m² en compensant comme elle le fait pour le lotissement de Daumeray. Elle n'a rien fait en ce sens, favorisant les installations d'entreprise sur Daumeray et laissant Morannes sur Sarthe avec son handicap.

6 Relations et représentativité avec le CCALS

La communauté de commune de l'époque « les Portes de l'Anjou », considérait à juste raison que le projet de fusion des trois communautés de commune permettait de répondre aux besoins d'optimisation

(Extrait compte rendu intercommunalité du 2 juin 2015 annexe 9)

Avantages d'une fusion des 3 communautés de communes

- **Ce territoire assez vaste permet de conserver les communes en l'état sans obligation pour elles de créer des communes nouvelles ;**
- Les 3 communautés de communes sont déjà **habituées à travailler ensemble** dans certains domaines (Pays Baugeois, Pays des vallées d'Anjou, SPANC) ;
- Chaque conseil municipal a déjà discuté de cette fusion et la majorité semble approuver ce territoire.

La commission a rencontré le président de la CCALS et la Directrice Générale des Services le 5 Mai 2023 pour analyser l'impact d'une défusion sur la CCALS. *(Compte rendu entretien CCALS du 5 mai, Annexe n°10)*

Un des arguments de la fusion était notre représentativité au sein de la communauté de commune, et donc notre influence sur les décisions. Or avant les fusions, nous avions six représentants à la communauté de commune, aujourd'hui, par choix de la municipalité, nous n'en avons que cinq. Et bien qu'étant la 2^{ème} plus grosse commune de la CCALS, notre éloignement des zones de forte densité de population, les pôles d'attractivité, annule ce bénéfice et nous avons moins de poids que Seiche ou Durtal.

7 Environnement, écologie

Le plan gouvernemental de décarbonation des transports est mis à mal dans notre commune nouvelle, les agents municipaux font la navette entre les trois villages, leurs responsables ont besoins de véhicules pour suivre les chantiers. Les réunions des élus et des commissions se font alternativement sur un site ou l'autre, l'usage de la voiture est indispensable, pareillement pour les personnes souhaitant assister au conseil municipal. Les dépenses de carburant ont explosé. Les salles sont parfois surdimensionnées pour le nombre de personnes présentes entraînant des surcoûts de chauffage.

Pour répondre aux exigences gouvernementales, l'offre de logements devrait se faire sur le bourg bénéficiant de la gare, or l'actuel lotissement qui se met en œuvre en est éloigné de 7 km de celle-ci.

La perte des services de proximité oblige la population à prendre la voiture pour en bénéficier, comme c'est le cas déjà pour l'Espace Jeunes.

Il y a là une contradiction venant de la commune ; d'un côté elle invitent les habitants à réduire l'utilisation de leur véhicules individuels, problématique majeure en milieu rural, en réduisant l'éclairage public de 21h à 7h du matin plongeant les travailleurs matinaux à rejoindre la gare dans la pénombre et de l'autre côté, elle multiplie les besoins de déplacements internes de la municipalité relatif à l'élargissant de son périmètre.

Le développement de notre commune nouvelle ne prend pas en compte les nouvelles contraintes gouvernementales. Suite à la fusion, les déplacements internes à la municipalité ont augmentés, fait confirmés par l'analyse des coûts, par les déplacements des agents municipaux et des élus.

L'offre en logements ne se met pas en place sur le site bénéficiant de la gare mais à 7 km de distance sur Daumeray.

La centralisation des services de proximité oblige la population à se déplacer en voiture pour en bénéficier, les 7km entre les deux bourgs étant une réalité incompressible. Ceci sera encore plus crucial le jour qui tôt ou tard arrivera où la commune nouvelle fermera deux mairies sur trois, suivie d'une école pour optimiser ses coûts. La suppression de l'espace jeune à Morannes Sur Sarthe est une prémisse d'un cycle logique de concentration propre aux structures grossissantes considérant le transport comme variable d'ajustement sans préoccupation environnementale. Il semble que les contraintes du changement climatique évoluent plus vite que la préoccupation des élus. Les adaptations environnementales doivent commencer dès maintenant, dans la commune et à tous les niveaux ce que visiblement les élus n'ont toujours pas intégrés.

8 Impacts d'un Détachement de Morannes sur Sarthe de la Commune nouvelle

8.1 Sur la vie des habitants

En l'absence de communauté de vie naturelle, un retour aux communes séparées n'affecterait en rien la vie des habitants, au contraire. L'identité des habitants s'en trouverait renforcée et le dynamisme de Morannes Sur Sarthe accru.

La première conséquence positive sera de retrouver un nom de commune cohérent, compatible avec les logiciels d'adressage et permettra de mettre un terme à cette confusion de commune et de lieux-dits.

Il serait alors possible de faire émerger un réel projet de communauté, à portée des habitants. Le rapprochement avec Chemiré sur Sarthe a été noyé par la fusion brutale avec Daumeray. Un retour sur une commune avec communauté de vie rapprochée et réelle permettrait à cette commune de retrouver une visibilité augmentée et une place équilibrée dans la commune associée avec Morannes.

Sur la communauté de vie avec Daumeray, le détachement territorial de Morannes sur Sarthe aura la même incidence que celle observée pour la fusion, c'est-à-dire aucune. Il ne s'est rien créé depuis, de commun qui serait difficile à départager, comme des équipements collectifs par exemple.

Etant donné que chaque commune a continué à vivre séparément depuis la fusion ainsi qu'elle le faisait avant, sans adhésion au projet, le détachement serait vécu comme une clarification pour un grand nombre d'habitants.

Concrétisation par l'exemple : "Morannes en fête", manifestation initiée par la commune de Morannes en 2014 a connu un réel succès de cohésion de la population du village avant la fusion. Ensuite, la municipalité a voulu utiliser cette fête comme symbole de la fusion en alternant cet évènement sur les deux villages, projet qui s'est soldé par un échec patent avant sa disparition pure et simple.

8.2 Sur la vie communale

8.2.1 Gouvernance

Chaque commune ayant gardé ses infrastructures municipales (mairie, services techniques, écoles cantines...) rien ne s'oppose à ce que Morannes sur Sarthe et Daumeray retrouvent naturellement leur capacité de municipalité à part entière.

En termes de personnel, le nombre d'ETP est resté stable. La séparation entraînerait une réorganisation des équipes, qui ne sera ni plus difficile ni plus traumatisante que celle opérée lors de la fusion.

A titre transitoire, si des postes se trouvaient remis en cause par la séparation (emplois commun sur les deux sites), il est toujours possible d'envisager comme le font déjà d'autres communes, une mutualisation pour traverser cette période transitoire de réorganisation. Cette mutualisation pourrait être appliquée pour utiliser et amortir les éventuels équipements

qui ont été dimensionnés pour la taille de la commune nouvelle (équipements des services techniques en particulier).

Enfin, les conseils municipaux pourront réintégrer leur salle de conseil en mairie, proche des habitants, favorisant une démocratie de proximité en adéquation avec la taille des communes rurales.

Relation avec la CCALS (Communauté de Communes Loir et Sarthe)

Pour la CCALS, Morannes sur Sarthe-Daumeray est « une seule commune ». Comme la notion de « commune nouvelle » n'existe pas, certaines subventions nous sont accordées en tant qu'une seule entité. Or, avec deux communautés de même taille et des besoins de services de proximités pour les habitants identique mais éloigné de 7Km, un arbitrage s'impose à chaque fois pour attribuer les subventions ou un équipement. Il y toujours une concurrence entre Daumeray et Morannes sur Sarthe.

Une défusion de communes a le même impact sur la CCALS qu'une fusion de communes.

La défusion retarderait la mise en œuvre du PLUi.

Impact de la défusion sur nos relations avec la CCALS :

Notre commune nouvelle n'a pas plus d'influence sur les décisions prises à la CCALS que si nous étions restées deux communes indépendantes. Pire, l'attribution de certaines subventions se faisant pour une seule entité communale, nous devons arbitrer l'attribution des subventions à l'un des deux villages, ce faisant au détriment de l'autre.

Equilibre Financier de Morannes sur Sarthe et Daumeray :

L'étude économique remise par la préfecture a été établie sur l'exercice 2021 étendue au budget 2022. La commission a demandé à rentrer en contact avec les auteurs de l'étude pour d'abord comprendre la répartition opérée et demander une mise à jour de l'étude. Cependant notre demande est restée vaine à ce jour.

Dans un deuxième temps, la commission a sollicité l'aide de la commission des finances de la commune pour l'interroger sur cette évolution donnant Morannes en situation critique et Daumeray en situation saine alors que c'était l'inverse avant la fusion en 2016, et sur l'étude puisqu'il est mentionné que la répartition des comptes entre les deux communes avait été faite avec l'aide de la municipalité. La réponse du maire a été qu'il n'était pas habilité à commenter l'étude. La simple mise à jour des chiffres aurait déjà été une aide précieuse pour la commission.

Aussi, la commission a dû investiguer en posant des questions au cas par cas à la préfecture et à la municipalité pour analyser cette étude. Dans un premier temps, nous avons opéré la mise à jour de l'étude, ce qui au passage n'aurait pris que quelques minutes pour les services de l'État.

En remplaçant la projection avec les comptes arrêtés, le résultat négatif de 40 450 € avancé par la projection de l'étude passe en positif de 65 661€ et ce en respectant scrupuleusement la répartition de l'étude opérée sur le budget 2021 par la DGFiP, soit sur la comptabilité réelle ou le ratio de population 59% pour Morannes sur Sarthe et 41% pour Daumeray.

Tableau n°14

Comptes de fonctionnement 2022 séparés pour Morannes sur Sarthe			
En K€	2022 BUDGET DGFiP étude économique	2022 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	type de répartition DGFiP
	Morannes /S	Morannes/S	
<i>Ressources</i>			
Ressources fiscales	666 684	665 121	
<i>Impôt locaux</i>	666 684	665 121	réel (base fiscale)
DGF	528 382	552 632	
<i>DGF</i>	528 382	552 632	réel base 2021
Autres ressources	350 326	452 352	
<i>Fiscalité reversée (AC + FPIC)</i>	58 345	62 125	réel base 2021
<i>Autres ressources (droits de mutation)</i>	53 305	82 621	réel base 2021
<i>Féréquation</i>	28 606	28 813	réel base 2021
<i>Autres dotations</i>	22 370	26 624	% population
<i>Produits exceptionnels</i>	7 369	66 997	réel base 2021
<i>Autre produits réels</i>	180 331	185 172	réel base 2021
Total produits de fonctionnement réels	1 545 392	1 670 105	
<i>Opérations d'ordre (Travaux en régie et produits exceptionnels)</i>			
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 545 392	1 670 105	
Charges de personnel	755 525	789 378	
<i>personnels extérieurs</i>	11 800	1 600	% population
<i>rémunération et charges sociales</i>	733 635	777 711	% population
<i>impôt et taxes</i>	10 030	10 067	réel base 2021
Contingent et participation	96 509	91 628	
<i>contingent</i>	60 108	56 383	réel base 2021
<i>subvention versée</i>	36 401	35 245	réel base 2021
Charges financière	12 457	11 120	réel base 2021
Autres charges réelles	586 698	557 013	
<i>achats</i>	245 854	234 400	réel base 2021
<i>impôts et taxes</i>	7 947	8 884	% population
<i>Autres charges de gestion courante (indélu)</i>	80 677	78 517	% population
<i>Charges exceptionnelles</i>	12 885	10 309	réel base 2021
Atténuation de produits (versement FPIC)	0	1 770	
Total des charges de fonctionnement réelles	1 451 189	1 449 139	
<i>EXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</i>	94 203	220 966	
Opérations d'ordre (dont amortissements)	155 305	155 305	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 585 842	1 604 444	
RESULTAT COMPTABLE FONCTIONNEMENT	-40 450	65 661	
reliquat /besoins financement investissement	0	0	
CAF BRUTE	94 203	220 966	
<i>remboursement d'emprunt</i>	68 000	68 000	
CAF NETTE	26 203	152 966	

Continuant cette mise à jour sur les opérations d'investissements, on obtient un déficit de 139K€ au lieu de 360 K€. **La couverture des charges par le fond de roulement serait de 68 jours au lieu de 36 annoncés dans l'étude, et supérieure au seuil prudentiel de 60 jours :**

Tableau n°15

Tableau de financement des investissements 2022 avec compte de fonctionnement actualisés					
	Morannes/S	Daumeray		Morannes/S	Daumeray
Dépenses d'équipement	1 425 869	490 954	CAF brute	220 966	447 369
Participations et autres immobilisations		26 000	Recettes affectées à l'investissement	247 242	138 423
Total des investissements	1 425 869	516 954	Réductions d'immobilisations		51 721
Diminution des fonds propres	12 000	0	Mise à disposition, retour de biens		
Charges à répartir	0	0	Augmentation de fonds propres	455 129	316 276
Remboursement des autres dettes	1 180	820	Dettes non financières		
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	68 382		Emprunts de l'exercice	444 619	199 756
Variation des emplois stables d'investissement	1 507 431	517 774	Variation des ressources stables d'investissement	1 367 956	1 153 545
Variation du fonds de roulement net	-139 475	635 771			
Fonds de roulement	271 407	809 269			
jours de couverture de charges réelles	68	265			

Dans cette hypothèse, Daumeray sortirait de la fusion en nette amélioration comparée à la situation d'entrée en 2016 avec 265 jours de couverture de charge de fonctionnement contre 143 jours en 2016.

Mais, la commission s'interroge sur les montants qui reviennent à chaque commune :

Tableau n°16

Comptes de fonctionnement 2022 séparés pour Morannes sur Sarthe et Daumeray			
En K€	2022 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales		
	Morannes/S	Daumeray	SSD
<i>Ressources</i>			
Ressources fiscales	665 121	567 422	1 232 543
DGF	552 632	189 954	742 586
Autres ressources	452 352	803 208	1 255 560
Total produits de fonctionnement réels	1 670 105	1 560 584	3 230 689
<i>Opérations d'ordre (Travaux en régie et produits exceptionnels)</i>			17 133
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 670 105	1 560 584	3 247 822
Charges de personnel	789 378	548 865	1 338 243
Contingent et participation	91 628	106 272	197 900
Charges financière	11 120	57 108	62 828
Autres charges réelles	557 013	400 971	960 879
Total des charges de fonctionnement réelles	1 449 139	1 113 215	2 559 850
<i>EXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</i>	220 966	447 369	687 972
<i>Opérations d'ordre (dont amortissements)</i>	155 305		265 274
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 604 444	1 113 215	2 825 124
RESULTAT COMPTABLE FONCTIONNEMENT	65 661	447 369	422 698
reliquat /besoins financement investissement	0	0	0
CAF BRUTE	220 966	447 369	687 972
remboursement d'emprunt	68 000	69 000	
CAF NETTE	152 966	378 369	

Si on compare la contribution de chaque commune dans les budgets de la commune nouvelle en 2022 et celle observée en 2016, on constate un renversement de situation :

Tableau n°17 : Evolution des produits et des charges de Morannes /S (59% des habitants) et Daumeray (41 % des habitants) entre 2016 et 2022 dans le budget de fonctionnement

	2016		2022	
	Morannes/S	Daumeray	Morannes/S	Daumeray
Produits de fonctionnement	54%	46%	51%	49%
Charges réelles de fonctionnement	49%	51%	56%	44%

Ainsi, il est surprenant de constater que Morannes Sur Sarthe s'appauvrit en ressources abandonnant 3% de l'ensemble des produits, mais il est encore plus difficile à comprendre sous quel phénomène Daumeray aurait réduit ses charges au point de ne représenter que 44% des charges réelles ou à l'inverse que Morannes Sur Sarthe serait devenu dépensière au point de prendre 7% de plus de l'ensemble des charges réelles.

Plus en détail, la commission a pointé deux postes où elle n'est pas d'accord avec la répartition de l'étude :

- Les frais de personnels
Avec 25% de hausse entre 2016 et 2022, l'étude a réparti les 1 338K€ au prorata de la population soit 59 % alors que le ratio n'était que de 56% en 2016. Le nombre d'ETP étant resté identique, la commission trouve anormal que Morannes Sur Sarthe assume seule les changements de statut ou d'augmentation des salaires.
- Les achats
Ce poste a augmenté de 33% entre 2016 sur un montant de 412K€. La répartition au réel donne 56.7% pour Morannes Sur Sarthe contre 53.2% en 2016. Il se pose la question d'abord sur l'augmentation du montant et surtout pourquoi Morannes Sur Sarthe aurait dépensée plus que Daumeray dans ces proportions ?

Aussi la commission a voulu simuler un budget réajusté en appliquant à ces deux postes le ratio observé en 2016 :

Tableau n°18 : Comptes de fonctionnement 2021-22 séparés pour Morannes sur Sarthe avec ratio 2016 sur les dépenses de personnels et achats

Comptes de fonctionnement 2022 séparés pour Morannes sur Sarthe				
En K€	2021 COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTIVITE + données communales	2021 réajusté	type de répartition DGFIP + Ratio 2016	2022 réajusté
	Morannes	Morannes		Morannes
<i>Resources</i>				
Ressources fiscales	636 338	636 338		665 121
<i>Impôt locaux</i>	636 338		réel (base fiscale)	665 121
DGF	535 895	535 895		552 632
<i>DGF</i>	535 895		réel base 2021	552 632
Autres ressources	353 305	353 305		452 352
Total produits de fonctionnement réels	1 525 538	1 525 538		1 670 105
<i>Opérations d'ordre (Travaux en régie et produits exceptionnels)</i>	0	0		0
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 525 538	1 525 538		1 670 105
Charges de personnel	735 982	709 139		760 160
<i>personnels extérieurs</i>	11 829	11 829	% population	1 600
<i>rémunération et charges sociales</i>	714 520	687 677	ratio 2016	748 494
<i>impôt et taxes</i>	9 633	9 633	réel base 2021	10 066
Contingent et participation	86 294	86 294		91 627
<i>contingent</i>	64 952	64 952	réel base 2021	56 383
<i>subvention versée</i>	21 342	21 342	réel base 2021	35 244
Charges financière	13 066	13 066	réel base 2021	11 120
Autres charges réelles	506 737	437 997		487 896
<i>achats</i>	224 587	210 468	ratio 2016	219 609
<i>impôts et taxes</i>	7 928	7 928	% population	8 884
<i>Autres charges de gestion courante (indélu)</i>	78 274	74 309	% population	78 517
<i>Charges exceptionnelles</i>	10 000	5 723	réel base 2021	10 309
<i>Atténuation de produits (reversement FPIC)</i>				1 770
Total des charges de fonctionnement réelles	1 342 079	1 246 496		1 350 804
<i>EXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</i>	183 459	279 042		319 301
<i>Opérations d'ordre (dont amortissements)</i>	127 747	127 747		155 305
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 469 826	1 374 243		1 506 109
RESULTAT COMPTABLE FONCTIONNEMENT	55 712	151 295		163 996
reliquat /besoins financement investissement	0			
CAF BRUTE	183 459	279 042		319 301
<i>remboursement d'emprunt</i>	60 000	60 000		68 000
CAF NETTE	123 459	219 042		251 301

Sur cette base, la situation des deux communes serait les suivantes :

Tableau n°19 : Simulation de Budget de Fonctionnement 2022 réajusté de Morannes Sur Sarthe et Daumeray

En K€	type de répartition DGFIP + Ratio 2016	2022 réajusté	
		Morannes	Daumeray
<i>Resources</i>			
Ressources fiscales		665 121	567 422
<i>Impôt locaux</i>	réel (base fiscale)	665 121	567 422
DGF		552 632	189 954
<i>DGF</i>	réel base 2021	552 632	189 954
Autres ressources		452 352	803 208
<i>Fiscalité reversée (AC + FPIC)</i>	réel base 2021	62 125	325 875
<i>Autres ressources (droits de mutation)</i>	réel base 2021	82 621	57 647
<i>Péréquation</i>	réel base 2021	28 813	219 703
<i>Autres dotations</i>	% population	26 624	18 547
<i>Produits exceptionnels</i>	réel base 2021	66 937	23 927
<i>Autre produits réels</i>	réel base 2021	185 172	157 509
Total produits de fonctionnement réels		1 670 105	1 560 584
<i>Opérations d'ordre (Travaux en régie et produits exceptionnels)</i>		0	0
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		1 670 105	1 560 584
Charges de personnel		760 160	581 327
<i>personnels extérieurs</i>	% population	1 600	1 600
<i>rémunération et charges sociales</i>	ratio 2016	748 494	569 661
<i>impôt et taxes</i>	réel base 2021	10 066	10 066
Contingent et participation		91 627	91 627
<i>contingent</i>	réel base 2021	56 383	56 383
<i>subvention versée</i>	réel base 2021	35 244	35 244
Charges financière		11 120	11 120
<i>réel base 2021</i>			
Autres charges réelles		487 896	472 983
<i>charges externes</i>	ratio 2016	168 807	216 223
<i>impôts et taxes</i>	% population	8 884	8 751
<i>Autres charges de gestion courante (ind élus)</i>	% population	78 517	54 563
<i>Charges exceptionnelles</i>	réel base 2021	10 309	-309
<i>Atténuation de produits (versement FPIC)</i>		1 770	1 230
Sal des charges de fonctionnement réelles		1 350 804	1 157 056
<i>EXÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</i>		319 301	403 528
<i>Opérations d'ordre (dont amortissements)</i>		155 305	109 369
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		1 506 109	1 266 425
RESULTAT COMPTABLE FONCTIONNEMENT		163 936	294 153
reliquat /besoins financement investissement			
CAF BRUTE		319 301	403 528
<i>remboursement d'emprunt</i>		68 838	68 798
CAF NETTE		250 463	334 730

Dans cette hypothèse et pour respecter la démarche de l'étude de la DGFIP, il convient d'appliquer la modification sur 2021 :

- Pour Morannes Sur Sarthe, le résultat serait de 151k€ , donnant un supplément de CAF de 95K€ à rajouter au fond de roulement
- Pour Daumeray le résultat serait de 276 K€ avec une diminution de CAF de 195k€ à imputer au fond de roulement

Ces modifications donneraient le tableau de financement suivant :

Tableau n°20

Tableau de financement des investissements 2022 avec compte de fonctionnement ajusté					
En €	Morannes/S	Daumeray		Morannes/S	Daumeray
Dépenses d'équipement	1 425 869	490 954	CAF brute	319 301	447 369
Participations et autres immobilisations		26 000	Recettes affectées à l'investissement	247 242	138 423
Total des investissements	1 425 869	516 954	Réductions d'immobilisations		51 721
Diminution des fonds propres	12 000		Mise à disposition, retour de biens		
Charges à répartir	0		Augmentation de fonds propres	455 129	316 276
Remboursement des autres dettes	1 180	820	Dettes non financières		
Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	68 382	68 798	Emprunts de l'exercice	444 619	199 756
Variation des emplois stables d'investissement	1 507 431	586 572	Variation des ressources stables d'investissement	1 466 291	1 153 545
Variation du fonds de roulement net	-41 140	566 973			
Fonds de roulement (410882+ incidence Caf nette 2021: +95000)=506882 pour Morannes/S Fonds de roulement (173598+ incidence Caf nette 2021: -195379)=-21781 pour Daumeray	465 325	545 192			
Jours de couverture de charges réelles	120,03	140,63			

La couverture des charges réelles par le fond de roulement passerait alors à 120 jours, largement au-dessus du ratio prudentiel recommandé de 60 jours pour Morannes Sur Sarthe.

Il est à noter qu'au niveau des produits, les taux d'imposition sont en baisse depuis 2017 et que la commission n'était pas en mesure de vérifier les montants complexes de péréquation. Pour information, cette dotation était de 44k€ pour Morannes/Sarthe et 25K€ pour Daumeray en 2016 et seulement de 27K€ en 2022 pour Morannes/Sarthe contre 205K€ pour Daumeray.

Pour Daumeray, la couverture des charges de fonctionnement passerait à 140 jours, laissant une situation équilibrée entre les deux communes. La situation critique liée à l'endettement et les baisses de dotation de 2016 sont maintenant derrière, compte tenu de la reprise des emprunts pour la station d'épuration par la CCALS allégeant la dette et le montant des dotations qui finalement sont restées stables.

Aux vues de ces éléments, on peut considérer que ces simulations sont plutôt réalistes avec un potentiel d'amélioration en matière de charges dans le réel par un retour à une gestion des dépenses plus sobres en évitant les surcoûts rendus possibles par la séparation.

Dans ce contexte, si la fusion a été le moyen de passer un cap difficile pour Daumeray en 2017, dont on peut se réjouir, en revanche elle n'a rien apporté à Morannes Sur Sarthe en générant des surcoûts et une lourdeur de gouvernance. Cette contrainte financière étant levée, les inconvénients de la fusion apparaissent plus grands que les avantages sans raison pertinente de la poursuivre.

La commission retient que les deux communes de Morannes sur Sarthe et Daumeray sont viables financièrement en étant séparées.